

RÉSISTANTE ET PROSPÈRE
RAPPORT DE GESTION 2022



Bref aperçu	4
Éditorial	10
Rapport de situation	15
Contexte du marché	15
Portrait de l'année 2022	15
Stratégie 2025	19
La prévoyance sous le signe de la coopérative	21
Opérations d'assurance	21
Développement de produits	23
Développement des offres numériques	25
Placements de capitaux de l'assurance	26
Gestion des risques	28
Perspectives du groupe Pax	29
Gouvernement d'entreprise	33
Rapport financier Konzern	60
Compte de profits et pertes	61
Bilan	62
Tableau des flux de trésorerie	63
Tableau de variation du capital propre	65
Annexe aux comptes consolidés	67
Rapport de l'organe de révision	94
Rapport financier Pax Holding (société coopérative)	98
Compte de profits et pertes	99
Bilan	100
Annexe	101
Proposition du conseil d'administration	103
Rapport de l'organe de révision	104

Arrondis

Les montants figurant dans les tableaux sont arrondis.

Les valeurs cumulées et les ratios peuvent de ce fait diverger de la somme des diverses valeurs.

La version allemande fait foi.

CE À QUOI NOUS NOUS RÉFÉRONS

Forme courte	Dénomination juridique
Pax Holding	Pax Holding (société coopérative)
Pax Assurance	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Creadi	Creadi AG
Pax Asset Management	Pax Asset Management SA
Simpego	Simpego Assurances SA

OÙ NOUS TROUVER ENCORE

pax.ch/rapport-de-gestion

CHIFFRES-CLÉS**21.5****MILLIONS DE CHF**

BÉNÉFICE DU GROUPE PAX

704**MILLIONS DE CHF**CAPITAL PROPRE DU GROUPE PAX
FIN 2022**842****MILLIONS DE CHF**VOLUME DES PRIMES AU COURS DE L'ANNÉE
SOUS REVUE**35****MILLIONS DE CHF**

ATTRIBUTION AU FONDS D'EXCÉDENTS

19.7**MILLIONS DE CHF**DISTRIBUTIONS DES EXCÉDENTS AUX ASSURÉS
À PARTIR DU FONDS D'EXCÉDENTS**8.6****MILLIARDS DE CHF**

TOTAL DES PLACEMENTS DE CAPITAUX

INDICATEURS FINANCIERS

Groupe Pax

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat après impôts en millions de CHF	2	14	15	13	22
Capital propre consolidé en millions de CHF	572	621	655	710	704
Placements de capitaux en millions de CHF	8'068	8'295	8'416	8'879	8'587
– dont pour le compte propre	6'908	6'896	6'971	7'245	7'187
Emplois à temps plein	298	293	300	314	315

Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	2018	2019	2020	2021	2022
Primes brutes	885	827	797	812	842
– primes prévoyance privée	360	353	352	376	416
– primes prévoyance professionnelle	525	474	445	436	426
Nouvelles affaires					
– prévoyance privée	19	14	23	35	33
– prévoyance professionnelle	9	10	6	6	6
Produit provenant des placements de capitaux	82	98	96	91	60
Résultat avant impôts en millions de CHF	9	17	28	23	33
FONDS D'EXCÉDENTS PRÉVOYANCE PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE					
Attribution au fonds d'excédent en millions de CHF	14	17	19	17	35
Distribution des excédents en millions de CHF	17	16	16	15	20
BILAN					
Provisions techniques	7'345	7'640	7'678	7'958	7'656
– dont pour le compte propre	6'184	6'239	6'237	6'329	6'258
– dont pour le compte et au risque de tiers	1'161	1'401	1'441	1'629	1'398
Réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents y compris plus-values et moins-values	177	227	244	292	285

VOR- SORGE- DIALOG QUE SAIT LA POPULATION SUISSE CONCERNANT LA PRÉVOYANCE? LOG 22

Une personne bien informée peut prendre les bonnes dispositions

Le système suisse de prévoyance avec ses trois piliers constitue un modèle qui a fait ses preuves. Pourtant, il doit faire face à différents défis ces derniers temps. La prévoyance professionnelle, notamment, est confrontée à des conditions cadres exigeantes telles que l'évolution démographique, les prescriptions réglementaires ou l'évolution sur les marchés financiers. Pour que les prestations prescrites puissent être fournies également à

l'avenir, une réforme de la prévoyance vieillesse devient urgente.

Dans ce contexte, la responsabilité individuelle de la population est de plus en plus sollicitée; d'une part, pour identifier et combler des lacunes de prévoyance et, d'autre part, pour prendre des décisions responsables lors des votations. Cela n'est toutefois possible qu'avec des connaissances de base concernant la prévoyance vieillesse.

Afin de déterminer ces connaissances, la Haute École spécialisée de Lucerne réalise chaque année depuis 2021 une étude sur les connaissances en matière de prévoyance en Suisse, appelée VorsorgeDIALOG. L'étude de 2022 montre à quel point les personnes assurées en Suisse sont au courant de la prévoyance vieillesse et comment leurs connaissances ont évolué par rapport à 2021. Pour l'étude, 1'239 personnes exerçant une activité professionnelle et âgées de 20 à 65 ans ont été interrogées. Parmi elles, 47 pour cent étaient des femmes, 53 pour cent des hommes.

Pax promeut les connaissances en matière de prévoyance

Pax a apporté son soutien tant financièrement parlant que sur la teneur et a ainsi fourni une contribution importante à l'étude des connaissances en matière de prévoyance en Suisse. L'étude met en évidence les lacunes de connaissances de la population et montre où la politique et les assurances de prévoyance peuvent intervenir pour renforcer le niveau de connaissances des assurés et les aider ainsi à optimiser leur prévoyance.

LA MAJEURE PARTIE DES PERSONNES INTERROGÉES S'INTÉRESSE À LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE.

Les principaux enseignements en bref

De manière générale, l'étude montre que la majeure partie des personnes interrogées s'intéresse au sujet de la prévoyance vieillesse et s'en préoccupe. Il est également instructif de constater que les personnes qui ont peu de connaissances en matière de prévoyance trouvent une formation sur le sujet utile et seraient même disposées à payer pour. Qui plus est, presque toutes les participantes et tous les participants à l'étude sont conscients du défi que représente la prévoyance vieillesse et sont favorables à des mesures visant une résolution des problèmes de financement.

Ce qui est frappant: près de 60 pour cent des personnes interrogées partent du principe que l'argent provenant de l'AVS et de la prévoyance professionnelle ne suffit pas à maintenir le niveau de vie habituel à l'âge de la retraite.

Cette estimation peut résulter du fait que la majorité des personnes interrogées assume sa responsabilité individuelle et s'occupe activement de sa prévoyance. Les solutions de prévoyance du pilier 3a lié sont ici clairement favorites.

LA MAJORITÉ DES PERSONNES INTERROGÉES PRÉVOIT ACTIVEMENT.

En ce qui concerne les connaissances en matière de prévoyance, elles sont plutôt limitées. Selon l'étude, cela pose un problème dans la mesure où la plupart des personnes interrogées ne sont pas conscientes de leurs lacunes de connaissances et ne se font donc pas conseiller de façon adéquate. C'est ainsi que de mauvaises décisions en matière de prévoyance vieillesse personnelle sont prises. C'est pourquoi l'étude souligne que la population suisse doit être davantage sensibilisée au thème de la prévoyance vieillesse au moyen d'informations appropriées. Les institutions de prévoyance jouent ici un rôle central, car la majorité des personnes interrogées se tourne directement vers le fournisseur pour toute question se rapportant à la prévoyance vieillesse.

Plus d'informations

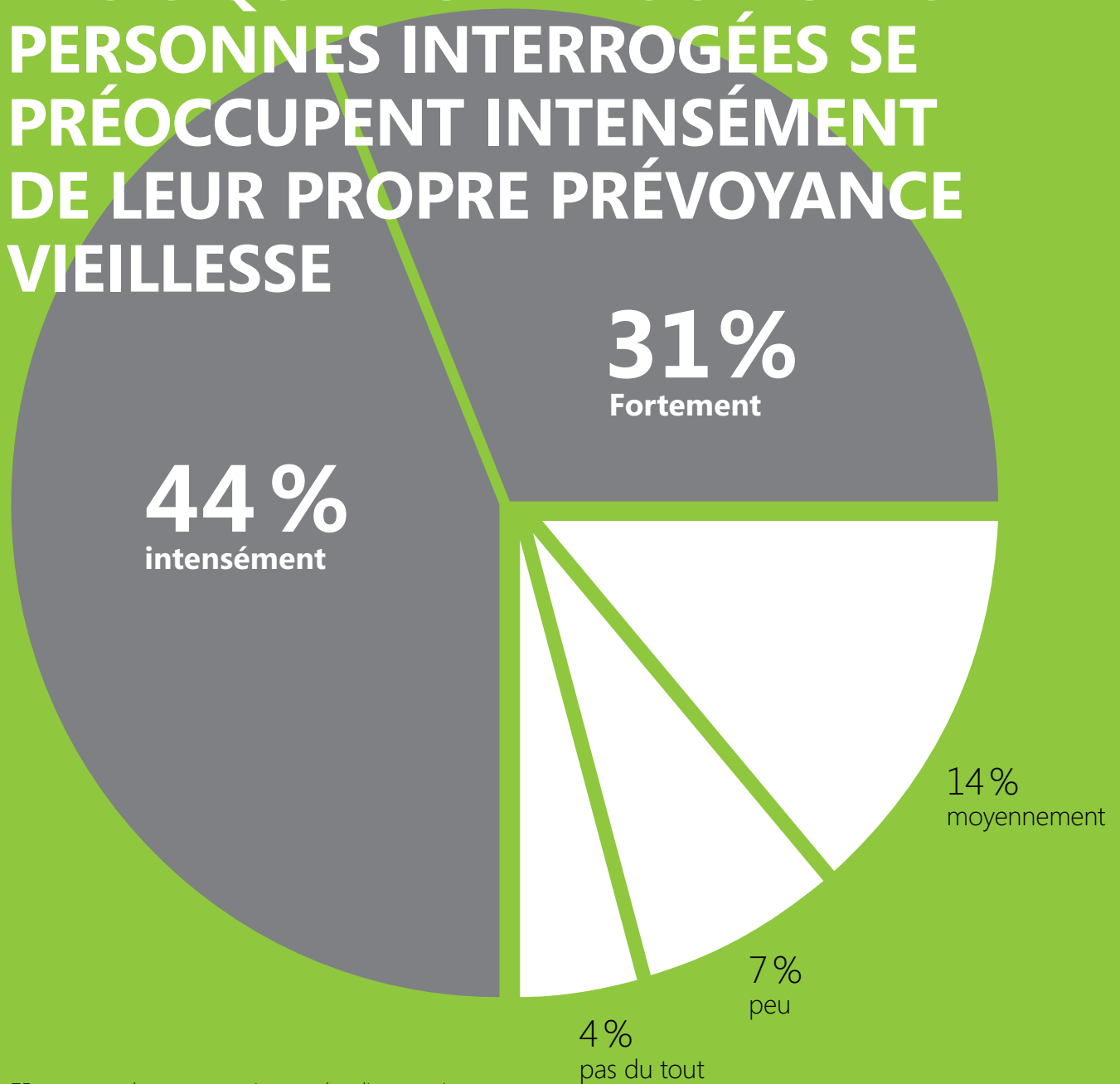
Des détails sur les résultats de l'étude sont présentés entre les principaux chapitres du présent rapport de gestion. Un aperçu des sujets se trouve dans le cadre ci-dessous. Un clic sur les rubriques mène directement à la page concernée.

L'étude peut être téléchargée [ici](#). (seulement en allemand)

Enseignements tirés de l'étude

- [p. 8](#) L'intérêt pour la propre prévoyance est élevé.
- [p. 9](#) La plupart des sondés prévoient leur retraite.
- [p. 13](#) La prévoyance dans le pilier 3a est préférée.
- [p. 14](#) L'intérêt pour la prévoyance professionnelle est fort.
- [p. 31](#) Les sondés s'estiment bien informés sur la LPP.
- [p. 32](#) Savoir lacunaire sur la prévoyance.
- [p. 58](#) Les assureurs sont une source d'infos appréciée.
- [p. 59](#) Prêts à relever les défis du 2^e pilier.

TROIS QUARTS DE TOUTES LES PERSONNES INTERROGÉES SE PRÉOCCUPENT INTENSÉMENT DE LEUR PROPRE PRÉVOYANCE VIEILLESSE



75 pour cent des personnes interrogées disent avoir réfléchi à leur propre prévoyance vieillesse, dont 44 pour cent sérieusement et 31 pour cent plus superficiellement. Seuls quatre pour cent ne s'en sont pas encore souciés. C'est une bonne nouvelle: en effet, plus une personne se préoccupe de la prévoyance vieillesse, plus elle détecte les lacunes de prévoyance. Cela lui permet d'agir à temps et de modeler sa prévoyance en fonction de ses besoins.

[Vers le résumé de l'étude](#)

On observe toutefois des différences entre les sexes. Ainsi, les hommes (86 pour cent) sont légèrement plus prévoyants que les femmes (81 pour cent). Comme on pouvait s'y attendre, les personnes de plus de 50 ans représentent la plus grande part (86 pour cent). Il est intéressant de constater que 83 pour cent des moins de 35 ans prévoient également pour leur vieillesse. Comparée à l'enquête de 2021, cette part a encore légèrement augmenté – un autre indice que les plus jeunes prennent la prévoyance vieillesse au sérieux.

[Vers le résumé de l'étude](#)

16%

84%

**CINQ PERSONNES INTERROGÉES
SUR SIX PRÉVOIENT POUR LEUR
RETRAITE À TITRE PRIVÉ**

Chère lectrice, cher lecteur,

Pax jette un regard en arrière sur une année marquée par des conditions générales exigeantes, telles que situation géopolitique tendue, grande incertitude sur les marchés financiers et inflation galopante. Il est apparu que la position stratégique et opérationnelle de l'entreprise était très solide. Pax a fait preuve de résilience entrepreneuriale et financière et peut afficher des performances notables malgré le contexte difficile. Nous avons maintenu la forte croissance dans la prévoyance privée et réalisé un bénéfice bien supérieur à celui de l'année précédente.

Nos assurées et assurés en profitent également. En tant que membres de la Pax enracinée dans la coopérative, ils participent au succès et bénéficient d'une participation aux excédents attractive qui a été considérablement augmentée en 2022. Nous avons également élargi notre gamme de produits et de services en ligne, ce qui profite à nos clientes, clients et partenaires de distribution, que ce soit sous forme d'offres supplémentaires ou d'outils utiles en ligne qui facilitent la gestion des solutions de prévoyance.

PAX A FAIT PREUVE DE RÉSILIENCE ET RÉALISÉ UN BÉNÉFICE CONSIDÉRABLE.

Avec ces prestations, Pax offre aussi bien de la stabilité que de la sécurité et apparaît ainsi comme une partenaire sur laquelle on peut compter.

Bénéfice supérieur à l'année précédente

Financièrement parlant, Pax peut présenter un résultat annuel très favorable. Nous avons réalisé un bénéfice de 21.5 millions de CHF, ce qui est nettement supérieur aux 13.3 millions CHF de l'année précédente. Avec des fonds propres de 704 millions de CHF, Pax dispose en outre d'une importante base de capital, ce qui permet à l'entreprise d'être financièrement solide.

Augmentation de la participation aux excédents

L'évolution financière réussie de Pax profite également aux sociétaires de Pax. Grâce au considérable bénéfice, nous avons attribué 35 millions de CHF au fonds d'excédents, ce qui correspond à un doublement de la dotation de l'année précédente. En même temps, les assurées et assurés profitent de distributions plus importantes d'une valeur de 19.7 millions de CHF (année précédente: 15.1 millions). Ainsi, l'attribution au fonds d'excédents a été nettement supérieure au montant prélevé de sorte qu'une participation attractive sera possible également à l'avenir.

LES ASSURÉES ET ASSURÉS DE PAX PROFITENT DE LA RÉUSSITE SOUS FORME D'UNE PARTICIPATION ATTRACTIVE AUX EXCÉDENTS.

Évolution des nouvelles affaires et volume de primes

Dans la prévoyance privée, le cap sur le succès de ces dernières années pu être maintenu. En matière de nouvelles affaires, Pax enregistre une croissance réjouissante des primes périodiques tout comme des primes uniques et le volume de primes a augmenté de quelque 10 pour cent. Un autre point positif est que nous avons réalisé une croissance durable des primes périodiques du portefeuille et que nous avons encore augmenté la vente d'offres liées à des fonds. Cela montre que les prestations de ces offres ont permis à Pax de marquer des points sur le marché. Compte tenu de l'environnement de taux bas, les clientes et clients sont de plus en plus nombreux à profiter de la valeur ajoutée et de la grande flexibilité de nos solutions liées à des fonds.

La prévoyance professionnelle n'a pas pu rivaliser avec ce résultat positif. Ainsi, les nouvelles affaires sont restées en deçà de nos attentes et le volume de primes a régressé d'environ deux pour cent. Afin de stimuler la croissance rentable, Pax a pris différentes mesures pour 2023. Elles visent notamment les entreprises clientes de taille moyenne et se concentrent sur des prestations

plus attractives de l'assurance complète ainsi que du nouveau produit Pax DuoStar qui, avec sa combinaison de possibilités de rendement et sécurité, offre une véritable plus-value. Fait positif, la gestion qualitative de la croissance des primes porte ses fruits. Grâce aux mesures que nous avons poursuivies de manière conséquente ces dernières années, la structure du portefeuille s'est améliorée encore ce qui fera augmenter la rentabilité à moyen terme.

Considéré sur les deux segments, le volume de primes a augmenté de 3.7 pour cent et atteint 842 millions de CHF.

Large assise

En 2022, nous avons élargi notre gamme de produits, nos services numériques et nos canaux d'accès en ligne afin de renforcer notre positionnement sur le marché. Ainsi, les clientes et clients profitent par exemple du nouveau plan de versement qui leur permet d'améliorer financièrement leur rente provenant des 1^{er} et 2^e piliers. À cela s'ajoutent des intérêts plus attractifs pour les primes uniques dans la prévoyance privée et un nouveau modèle de taux de conversion dans la prévoyance professionnelle qui façonne la baisse du taux de conversion de manière juste et équilibrée pour tous les assurées et assurés. En outre, les assurées, assurés et les partenaires de distribution disposent de différents portails de services leur permettant de consulter facilement des informations et de traiter des données.

LA PAX ASSET MANAGEMENT SA APPORTE UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE AU RÉSULTAT DE PAX.

Évolution chez les filiales, participations et coopérations

La Pax Asset Management SA, filiale à 100 pour cent, a également connu un exercice réussi. Elle a réalisé un bénéfice à la hauteur de celui de l'année précédente et apporte ainsi une contribution essentielle au résultat

annuel du groupe Pax. Cela renforce la structure de revenus de Pax et, avec elle, la résilience financière.

Depuis 2017, Pax participe à la Simpego Assurances SA, un assureur direct d'assurances véhicules à moteur, responsabilité civile, ménage et bâtiments. Le fournisseur est connu pour ses offres novatrices et fait partie du top dix parmi les assureurs auto en Suisse en matière de volume de primes.

La forte croissance ainsi que deux années de charges exceptionnellement élevées en raison d'intempéries ont occasionné une augmentation des besoins en capitaux et un résultat financier nettement négatif, ce qui n'est pas satisfaisant pour Pax. Dans ce contexte, Pax a renforcé la base de capital de Simpego à la fin 2022 et ainsi augmenté sa participation à 60.25 pour cent, ce qui permet à cette dernière de poursuivre son développement. Notre engagement dans Simpego soutient également l'axe stratégique visant à élargir la structure de revenus de Pax à moyen terme.

En 2022, nous avons aussi élargi nos coopérations. Font partie de nos nouveaux partenaires la banque privée Piguet Galland, le spécialiste en immobilier Moneypark ainsi que la plateforme de prêts directs swisspears. En collaboration avec ces partenaires, nous avons lancé des solutions de prévoyance qui répondent spécifiquement aux besoins de la clientèle finale des entreprises partenaires. Cela permet à ces dernières de compléter leur gamme de produits, tandis que nous pouvons proposer nos prestations d'assurance de manière plus large.

Changements au sein du conseil d'administration et du comité directorial

Hans Wey, président de la commission de révision et de risque, ne se présentera pas pour une réélection lors de l'assemblée des délégués 2023. Il fait partie du conseil d'administration depuis 2013, depuis 2014 en tant que président de la commission de révision et de risque. De 2015 à 2019, il fut en outre membre du comité de nomination et de rémunération. Pendant ses mandats, il a marqué Pax de façon décisive. Il a joué un rôle déterminant dans le développement de l'entreprise, tant par ses connaissances spécialisées que par sa réflexion stratégique et a ainsi largement contribué au succès de Pax. Le conseil d'administration et le comité directorial

remercie Hans Wey pour son engagement de longue date et sa précieuse contribution.

À l'occasion de l'assemblée des délégués 2023, le conseil d'administration proposera Ray Kunz comme nouveau membre du conseil d'administration. Il prendra la relève de Hans Wey. Ray Kunz est économiste d'entreprise ESCEA et expert-comptable diplômé. Depuis 1992, il a occupé différentes fonctions chez PricewaterhouseCoopers; depuis 2001, il est associé et a été, dans cette fonction, responsable de l'audit de diverses compagnies d'assurance de renom.

Le comité directorial de Pax a également vécu des changements. Volker Schmidt, ancien responsable Operations & IT, a relevé de nouveaux défis et a quitté Pax fin 2022. Pendant son activité chez Pax, il a fait avancer la modernisation de notre environnement informatique et orienté les activités opérationnelles davantage encore sur les besoins de la clientèle. Le conseil d'administration et le comité directorial remercient Volker Schmidt pour ses prestations de valeur par lesquelles il a fait avancer Pax.

En parallèle l'ancien département Operations & IT a été divisé en deux départements distincts au 1^{er} janvier 2023 et le comité directorial élargi d'un nouveau membre. Pax renforce ainsi les rôles importants de l'encadrement des clients et de l'informatique dans le domaine de la prévoyance.

Le regard tourné vers l'avenir

L'année 2022 a été une année complexe. Il est actuellement difficile de prévoir quels seront les défis que nous devons relever en 2023. Bien des choses dépendent de l'évolution des marchés financiers et de la situation géopolitique. Grâce au résultat réjouissant de l'exercice 2022, nous sommes bien positionnés et armés pour affronter l'avenir.

Nous mettrons ces avantages à profit pour maintenir le cap de la réussite de Pax également en 2023. Ainsi, nous entendons poursuivre la croissance que nous avons connue jusqu'à présent dans la prévoyance privée en accédant à de nouveaux segments de clients, en développant nos coopérations et en renforçant l'attractivité de notre palette d'offres en ligne.

Dans la prévoyance professionnelle, nous nous sommes fixé pour objectif d'accroître le nombre de conclusions de contrats. L'accent est mis sur les entreprises de taille moyenne, auxquelles nous pouvons proposer des offres attractives avec un bon niveau de risque grâce à l'élaboration d'un nouveau tarif. Nous allons également promouvoir plus intensivement la valeur ajoutée de Pax DuoStar et ancrer davantage ce produit sur le marché.

Pour finir, nous poursuivrons les mesures visant à réduire notre dépendance à l'égard des taux d'intérêt, ce qui nous permettra d'ouvrir des sources de revenus supplémentaires et de renforcer notre résilience. La Pax Asset Management SA apporte ici une contribution importante.

Merci beaucoup

L'année 2022 a été une année à la fois riche en défis et réussie. Nous remercions nos clientes, clients, délégués et partenaires de distribution pour leur confiance qui nous a motivés. Un grand merci va également aux collaboratrices et collaborateurs de Pax qui ont une fois de plus fait preuve d'un esprit d'équipe et d'un grand engagement et ont ainsi contribué de manière déterminante au succès.



Daniel O.A. Rüedi
Président du conseil
d'administration



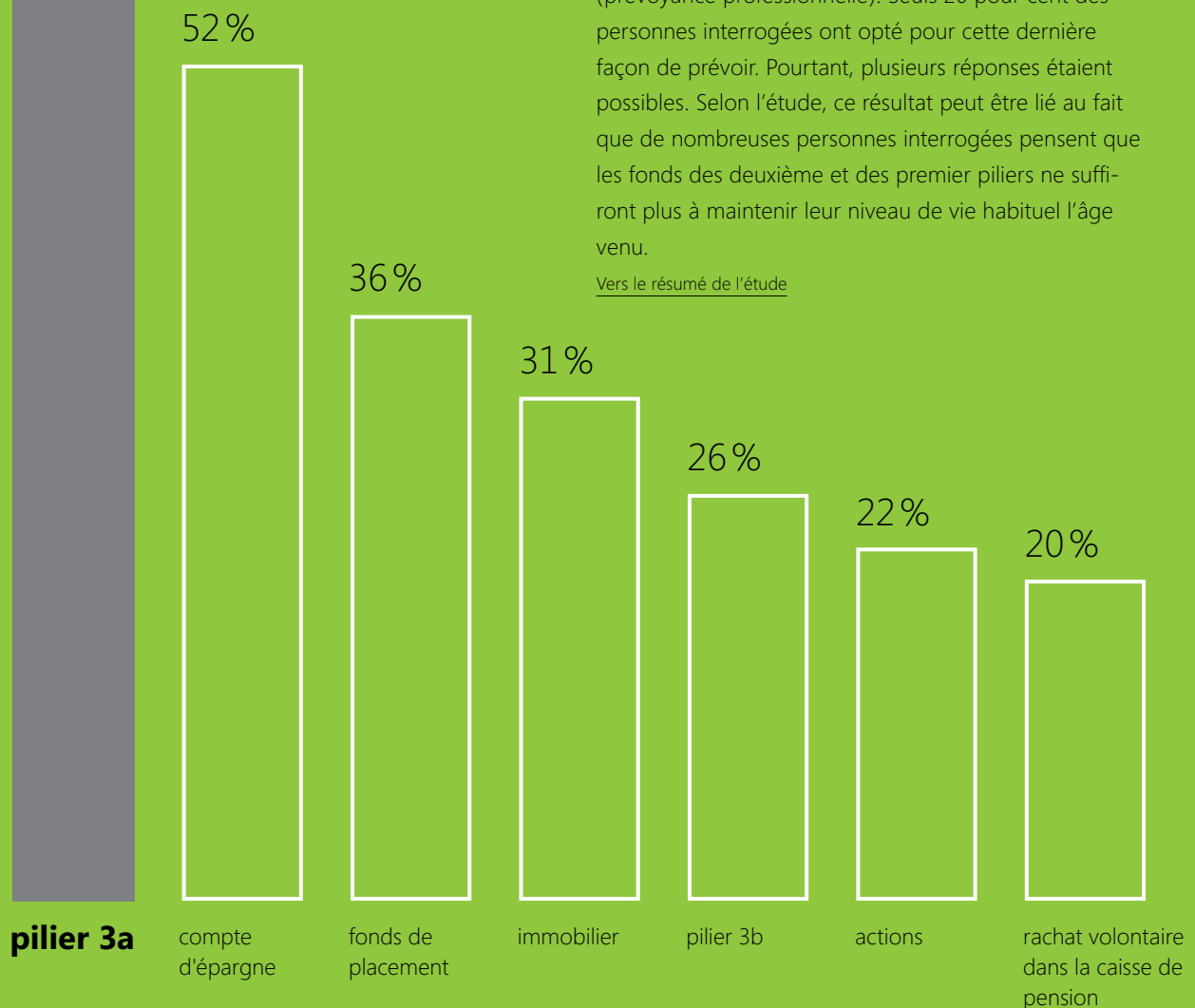
Peter Kappeler
Président du comité
directorial

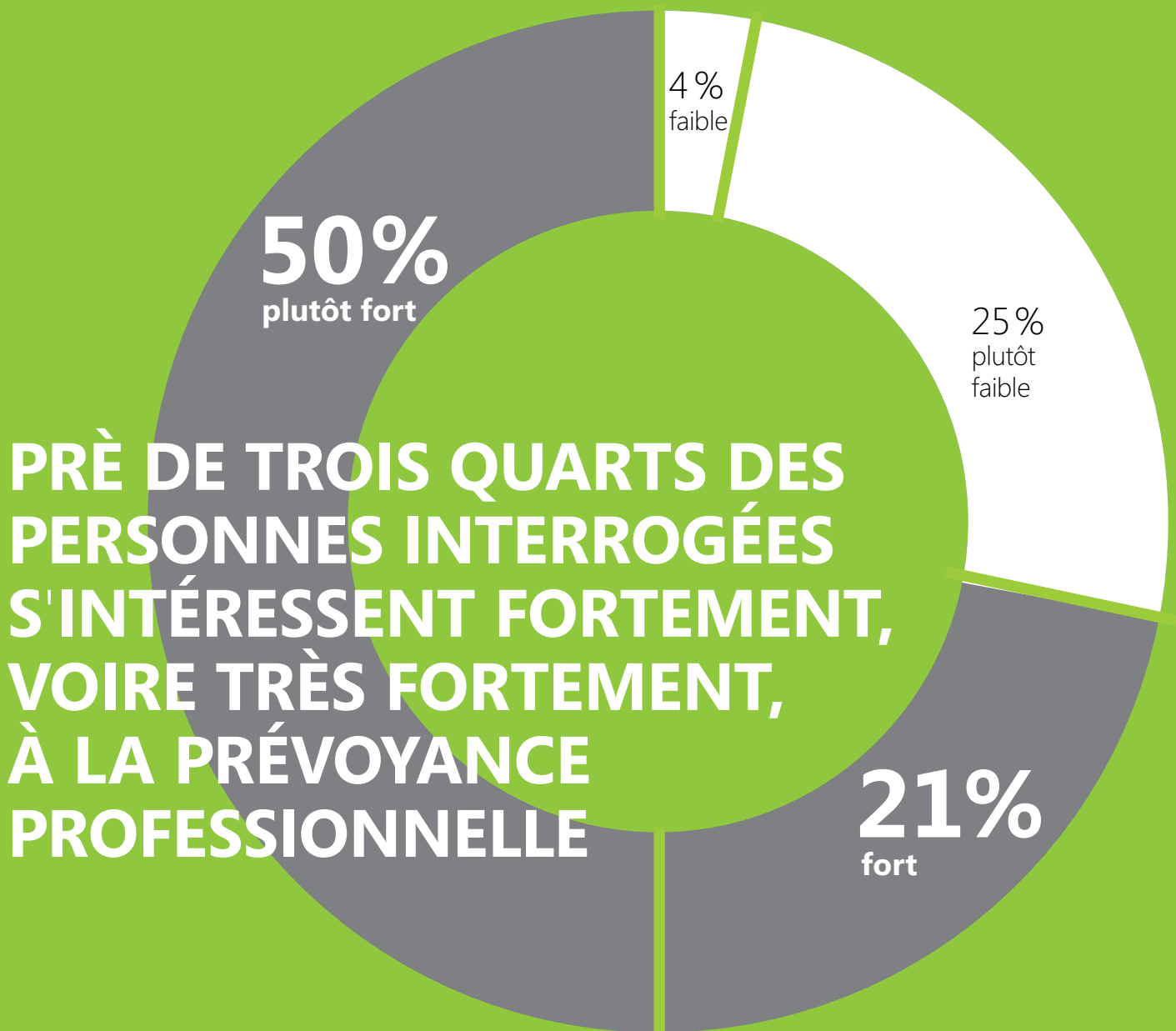
90%

LA QUASI-TOTALITÉ DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS À L'ÉTUDE QUI ONT UNE PRÉVOYANCE PRIVÉE OPTÉ POUR LE PILIER 3A

Il ressort de l'enquête que les personnes qui disposent d'une prévoyance privée apprécient nettement plus le pilier 3a lié que le rachat volontaire dans le 2^e pilier (prévoyance professionnelle). Seuls 20 pour cent des personnes interrogées ont opté pour cette dernière façon de prévoir. Pourtant, plusieurs réponses étaient possibles. Selon l'étude, ce résultat peut être lié au fait que de nombreuses personnes interrogées pensent que les fonds des deuxième et des premier piliers ne suffiront plus à maintenir leur niveau de vie habituel l'âge venu.

[Vers le résumé de l'étude](#)





Les hommes sont plus intéressés pour la prévoyance professionnelle que les femmes. Les hommes sont 24 pour cent à s'y intéresser fortement, contre 19 pour cent des femmes. L'intérêt augmente également avec l'âge. Autre fait intéressant: parmi les personnes interrogées de moins de 35 ans, 35 pour cent ne s'intéressent que peu à la prévoyance professionnelle, ce qui représente un pourcentage assez élevé. Par contre, leur intérêt a augmenté par rapport à l'année précédente. Le plus souvent, la raison invoquée pour ce manque d'intérêt est une certaine paresse. La complexité du sujet arrive en deuxième position, suivie par l'opinion selon laquelle il est de toute manière impossible d'influencer les choses. Un manque d'informations n'est cité que par 10 pour cent des personnes non intéressées.

[Vers le résumé de l'étude](#)

1 SITUATION ÉCONOMIQUE ET ÉVOLUTIONS SUR LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE

L'année 2022 a été marquée par différentes évolutions qui ont confronté l'économie à des défis exigeants. On compte parmi eux la hausse des prix de l'énergie, une augmentation de l'inflation et des inquiétudes quant à la récession qui ont augmenté en raison de la situation géopolitique. S'y sont ajoutées les hausses de taux d'intérêt des banques centrales. L'ensemble de ces facteurs a engendré un environnement incertain et a mis les marchés financiers sous pression.

L'économie suisse n'a pas échappé aux conséquences de ces évolutions, bien qu'elle n'ait pas été touchée aussi durement que d'autres économies en Europe. Ainsi, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a été nettement inférieure à celle de l'année précédente. Selon les estimations du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), il n'a atteint que 2.1 pour cent en 2022 (4.2 pour cent en 2021).

L'évolution des taux d'intérêt a joué un rôle central sur le marché des assurances-vie. Après une longue période d'intérêts bas, les taux d'intérêt ont augmenté en 2022. Cette évolution est positive pour les assurances de prévoyance puisque le temps des intérêts négatifs est révolu. Cela permet de générer à nouveau un rendement positif avec des obligations, ce qui laisse entrevoir une participation aux bénéfices plus attractive et des garanties plus élevées.

UNE RÉFORME DE LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE EST URGENTE POUR GARANTIR DES RETRAITES SÛRES.

Malgré cette tendance réjouissante, la réforme de la prévoyance professionnelle reste très urgente, puisque le cadre réglementaire ne correspond plus à la réalité économique depuis longtemps. Ce sont notamment les niveaux du taux de conversion et du taux d'intérêt

minimal LPP qui doivent être fixés de manière à ce que le rendement nécessaire à cet effet puisse être atteint malgré les prescriptions de placement qui n'autorisent qu'une stratégie de placement défensive pour les assurances complètes comme Pax.

C'est la seule façon d'endiguer les subventions croisées des assurés actifs vers les retraités et de garantir la stabilité de la prévoyance professionnelle également à l'avenir. Cela est particulièrement nécessaire parce que l'augmentation de l'espérance de vie de la population entraîne une durée de versement des rentes de vieillesse plus longue.

2 PORTRAIT DE L'ANNÉE 2022—LES ÉVOLUTIONS LES PLUS IMPORTANTES CHEZ PAX

Dans ce contexte difficile marqué par d'importantes incertitudes, le modèle d'entreprise de Pax a fait ses preuves. Tant sur le plan financier qu'opérationnel, l'entreprise peut faire état de performances convaincantes. Les clientes, clients et courtiers profitent également de nouvelles offres de produits, de l'extension des services en ligne et d'une qualité élevée du service clientèle.

EN TANT QUE PARTENAIRE FIABLE, PAX OFFRE DE LA SÉCURITÉ.

Ainsi, Pax se révèle être une partenaire fiable qui, grâce à sa résistance entrepreneuriale, offre sécurité et stabilité à ses assurées, assurés et à ses partenaires de distribution. Pour ce faire, Pax continue de miser sur ses points forts, tels que l'expertise de ses collaboratrices et collaborateurs, les structures légères et l'indépendance grâce à son ancrage coopératif.

2.1 Résultat financier—augmentation du bénéfice

En 2022, Pax a réussi à augmenter considérablement son bénéfice et a réalisé un résultat annuel de 21.5 millions de CHF (année précédente: 13.3 millions). Divers

facteurs sont à l'origine de cette évolution. Ainsi, la croissance permanente de ces dernières années dans la prévoyance privée porte à présent ses fruits en assurant une augmentation des primes encaissées. Les autres raisons sont une évolution positive des risques ainsi qu'une contribution substantielle aux bénéfices de la Pax Asset Management SA.

Pax a également profité de l'évolution positive des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt ayant fortement augmenté dans le courant de l'année 2022, l'entreprise a également pu dissoudre des réserves qui avaient été constituées pendant la période de taux bas pour couvrir les engagements. Cela permet une participation aux excédents plus élevée, ce qui profite aux assurées et assurés.

En ce qui concerne les placements, le résultat est nettement plus faible que celui de l'année précédente. Cela s'explique par des amortissements d'obligations liés à la guerre en Ukraine et par l'évolution des cours boursiers qui ont parfois perdu beaucoup de valeur, notamment par rapport à l'année précédente qui avait été une année boursière supérieure à la moyenne. Grâce à un positionnement prudent et à une stratégie de couverture conséquente dans le domaine des monnaies étrangères et des actions, les pertes ont pu être contenues.

**BÉNÉFICE
DU GROUPE PAX**

21.5
MILLIONS DE CHF

Dans l'ensemble, Pax est financièrement très solide et dispose d'une solide base de capitaux propres de 703.5 millions de CHF.

2.2 Culture d'entreprise motivante grâce à une importante responsabilité individuelle et l'esprit d'équipe

Ces dernières années, Pax a encore renforcé son attractivité en tant qu'employeuse et a établi une culture qui motive et qui contribue également de manière significative à la capacité de changement de l'entreprise. Un fort sens de la responsabilité personnelle et un dialogue ouvert sont ici essentiels. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sont activement impliqués et peuvent apporter leur contribution. Cela se traduit par des collaboratrices et collaborateurs satisfaits et donc par de meilleures prestations, ce qui se répercute sur la qualité des services et des offres de produits.

PAX A AUGMENTÉ SON ATTRACTIVITÉ EN TANT QU'EMPLOYEUSE.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble actuelle de la satisfaction du personnel, Pax a mené une enquête auprès des collaboratrices et collaborateurs. Le taux de participation était excellent, à savoir 91 pour cent. L'évaluation montre que Pax s'est améliorée dans quasi tous les domaines. C'est notamment le sentiment d'appartenance à l'entreprise qui a fortement augmenté, ce qui est particulièrement réjouissant après deux ans de pandémie de Covid.

Ces bons résultats sont corroborés par une enquête indépendante de la Handelszeitung. En mars 2022, celle-ci a désigné les meilleurs employeurs 2022 de Suisse. Pax s'est placée deux fois dans le peloton de tête: 1^{re} place en ce qui concerne les assureurs à Bâle et 4^e place concernant les assureurs et les caisses maladie dans toute la Suisse. Face à la pénurie de personnel qualifié, cette distinction est un atout pour le recrutement de nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs.

La satisfaction élevée constitue des conditions idéales pour développer encore la culture d'entreprise et accroître l'attractivité de Pax en tant qu'employeuse. Les conclusions du sondage auprès de collaboratrices et collaborateurs, qui montrent quels sont les domaines à promouvoir encore plus, constituent également une base.

2.3 Pax Asset Management SA: réussite et contribution substantielle au résultat du groupe

La Pax Asset Management SA (Pax Asset Management) est une filiale à 100 pour cent du Pax Holding et emploie 21 collaboratrices et collaborateurs. Elle gère le portefeuille d'investissements et de biens immobiliers du groupe Pax et est responsable de la gestion des biens existants. Les actifs sous gestion s'élèvent à quelque 8.1 milliards de CHF.

En 2022, la Pax Asset Management a réalisé un bénéfice équivalent à celui de l'année précédente. Elle apporte ainsi une contribution substantielle au résultat financier du groupe Pax ce qui contribue à l'extension de la structure de revenus et, en même temps, à la diminution de la dépendance à l'égard des taux d'intérêt.

LA PAX ASSET MANAGEMENT CONTRIBUE À LA RÉDUCTION DE LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES TAUX D'INTÉRÊT.

Au cours des deux dernières années, la Asset Management a amorcé diverses mesures dans le domaine du développement durable. Cela comprend entre autres l'élaboration d'un concept d'investissement durable selon les critères dits ESG. Il tient compte de directives mondialement reconnues des domaines de l'environnement (environnemental), du social (social) et de la gestion d'entreprise responsable (governance).

Par ailleurs, la Asset Management exerce activement son droit de vote pour les actions. Ce faisant, les critères ESG sont pris en compte dans le comportement de

ACTIFS SOUS GESTION DE LA PAX ASSET MANAGEMENT

8.1
MILLIARDS DE CHF

vote. Les critères écologiques sont également pris en compte lors de l'acquisition, de l'assainissement ou de la rénovation de biens immobiliers détenus directement.

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI), la Pax Asset Management s'est également engagée à prendre en compte les critères ESG dans ses décisions d'investissement. En devenant membre de Swiss Sustainable Finance, la Pax Asset Management bénéficie de formations et d'échanges de savoir avec d'autres entreprises.

2.4 Creadi AG – l'assurance facile sur EmmaLife

La Creadi AG (Creadi) est une filiale du Pax Holding. Elle se concentre sur la conception de solutions de prévoyance numériques pour la prévoyance privée qui peuvent être conclues en ligne de manière rapide et facile.

Ces produits sont distribués sur la plateforme EmmaLife. L'offre comprend une assurance en cas de décès et une assurance en cas d'incapacité de gain, mais aussi des contenus supplémentaires utiles tels qu'un calculateur de primes ou un chat qui apporte de l'aide en cas de questions. Les solutions de prévoyance convainquent par leurs prestations attractives et peuvent être conclues de façon entièrement numérique grâce à une signature électronique, ce qui rend la conclusion plus rapide et plus confortable pour les clientes et les clients.

EMMALIFE CONVAINC PAR DES OFFRES EN LIGNE CONVIVIALES.

EmmaLife sert de plateforme conceptuelle à Pax, permettant à cette dernière d'acquérir des expériences centrales sur les possibilités, les opportunités et aussi les défis des canaux de distribution numériques. Les connaissances acquises peuvent être appliquées au développement d'offres en ligne et d'accès de Pax. L'accent est mis sur la manière dont les approches innovantes peuvent être appliquées de manière encore plus efficace à Pax.

2.5 Participation majoritaire à la Simpego Assurances SA

La Simpego Assurances SA (Simpego) est un assureur direct qui propose des assurances véhicules à moteur, responsabilité civile, ménage et bâtiments. Simpego est connue pour ses offres en ligne innovantes qui peuvent être conclues en toute simplicité et qui se distinguent par des packages de prestations flexibles. La résonance sur le marché est à la hauteur de cette notoriété, si bien que Simpego a connu une forte croissance ces dernières années. Entretemps, l'entreprise fait partie du top dix parmi les assureurs auto de Suisse en matière de volume de primes. Pax participe à Simpego depuis 2017 et a progressivement augmenté cette participation.

La croissance de Simpego ainsi qu'une sinistralité élevée, due entre autres aux intempéries, ont grevé le



résultat financier 2022 de Simpego et entraîné un besoin accru de capitaux. Pour couvrir ce besoin, Pax a augmenté sa participation à Simpego et détient, fin décembre 2022, une majorité de 60.25 pour cent. Pax s'assure ainsi que Simpego dispose d'une base de capital solide à moyen terme pour poursuivre avec succès le développement de l'entreprise.

Avec cet engagement dans Simpego, Pax poursuit son orientation stratégique visant à élargir la structure des revenus à moyen terme et à réduire la dépendance à l'égard des taux d'intérêt. En plus, Pax profite d'un échange de savoir-faire dans le domaine de l'e-commerce qui est utilisé pour le développement d'offres internes.

2.6 Une présence plus étendue grâce à des coopérations supplémentaires

Les partenariats qui se construisent sur la base d'un bénéfice mutuel offrent à Pax et aux partenaires de coopération des perspectives intéressantes. Ils permettent ainsi à Pax de proposer plus largement ses solutions de prévoyance et, de la sorte, d'exploiter un potentiel de croissance supplémentaire. En même temps, les partenaires de coopération profitent des connaissances en matière de prévoyance et de la flexibilité de Pax qui leur permettent de répondre rapidement et efficacement à leurs besoins.

L'attractivité de Pax se manifeste par le fait qu'elle a pu gagner trois nouveaux partenaires de coopération en 2022. En janvier 2022, Pax et la banque privée Piquet Galland ont lancé un partenariat dans le domaine de la bancassurance. Ensemble, elles proposent une assurance-vie liée à des fonds exclusivement pour les clientes et clients de Piquet Galland. Les prestations d'assurance sont apportées par Pax, pour la part épargne, les fonds de placement sont fournis par Piquet Galland.

En octobre 2022, Pax a conclu une coopération stratégique avec Moneypark, le spécialiste des hypothèques et de l'immobilier leader en Suisse. C'est une solution de prévoyance parfaitement adaptée aux besoins des propriétaires de logement qui a été lancée. Elle convient pour un amortissement indirect

d'un bien immobilier bénéficiant d'avantages fiscaux et permet une couverture en cas de décès ou d'incapacité de gain.

PAX EXPLOITE LE POTENTIEL DE CROISSANCE GRÂCE À DES COOPÉRATIONS.

En outre, Pax et la plateforme de prêts directs swisspeers ont convenu d'une coopération dans le domaine de l'assurance en cas de décès. swisspeers est une plateforme indépendante qui intervient comme intermédiaire pour les crédits entre PME et investisseurs. À compter de décembre 2022, swisspeers proposera aux emprunteuses et emprunteurs une assurance Pax en cas de décès qu'il est rapide et facile de conclure en ligne. Grâce à l'assurance décès, les prêts accordés jouissent d'une protection plus large, et ce aussi bien dans l'intérêt des emprunteuses et emprunteurs que des investisseuses et investisseurs.

Les coopérations se révèlent bénéfiques pour Pax et seront de ce fait étendues de façon ciblée à l'avenir.

2.7 Changement au sein du comité directeurial et nouvelle répartition des départements

Fin 2022, Volker Schmidt a quitté Pax pour relever un nouveau défi. Pendant ses cinq années en tant que responsable Operations & IT chez Pax, il a développé une stratégie informatique orientée vers l'avenir et l'a mise en œuvre avec succès en réalisant de nombreux projets clés. Cela comprend, entre autres, l'introduction de nouveaux systèmes de gestion de la prévoyance privée et de la prévoyance professionnelle ainsi que le lancement du portail clients de la prévoyance privée. Qui plus est, il a réorganisé les activités opérationnelles dans les deux segments de la prévoyance et les a orientées de manière encore plus conséquente sur les besoins des clientes et clients de Pax.

Dans l'assurance-vie, l'importance d'IT et d'Operations prend de plus en plus d'importance. Le suivi de la clientèle en constitue le cœur, tandis que l'informa-

tique en est la clé. Pour mieux prendre en compte cette évolution, Pax a réorganisé son comité directeurial.

Au 1^{er} janvier 2023, l'ancien département Operations & IT a été divisé en deux départements distincts, et le comité directeurial a accueilli un nouveau membre. Ainsi, Pax renforce les rôles centraux du service clientèle et de l'informatique dans la prévoyance, se rapproche de la direction et obtient un meilleur équilibre dans la taille des départements. Cela renforce notamment la focalisation lors de la mise en œuvre de nouvelles offres, ce qui profite finalement aux clientes et clients sous forme d'une meilleure qualité des services.

Le département IT est dirigé par Roland Ingold. Il travaille chez Pax depuis 2012, notamment en tant que directeur adjoint IT et, de 2017 à 2022, en tant que directeur de l'exploitation informatique. Durant cette période, il a initié, fait avancer et mis en œuvre avec succès différents projets IT centraux. En la personne de Roland Ingold, c'est un spécialiste confirmé qui vient renforcer le comité directeurial de Pax au sein duquel il contribuera de manière significative au développement IT grâce à son expérience de direction et à son savoir-faire.

Daniel Chèvre prend, par intérim, la tête du département Operations.

3 STRATÉGIE 2025—BASE POUR UN AVENIR DE PAX COURONNÉ DE SUCCÈS

Les exigences du marché ne cessent de changer. Les principaux défis sont la dépendance à l'égard des taux d'intérêt, la pérennisation de la rentabilité de l'activité principale et l'évolution du comportement de la clientèle. Pour réussir dans ce contexte, le conseil d'administration et le comité directeurial de Pax ont développé ensemble la stratégie 2025.

Elle est fermement ancrée dans l'identité de Pax, ses valeurs (crédible, prévoyante et directe) et sa culture d'entreprise. C'est la vision de Pax qui est déterminante: nous allons devenir le meilleur assureur de prévoyance pour nos clientes et clients parce que nous

rendons la prévoyance simple. La vision montre la direction dans laquelle Pax veut se développer et souligne son ambition de fournir des prestations d'excellence dans l'intérêt des assurées, assurés et des courtiers.

La stratégie comprend les secteurs d'activité prévoyance privée, prévoyance professionnelle et gestion d'actifs qui contribuent à la mise en œuvre des objectifs de la stratégie par différentes orientations.

NOUS DEVIENDRONS LA MEILLEURE ASSURANCE DE PRÉVOYANCE POUR NOS CLIENTES ET NOS CLIENTS PARCE QUE NOUS RENDONS LA PRÉVOYANCE SIMPLE.

Dans la prévoyance privée, Pax veut maintenir la croissance rentable des dernières années. Le fort positionnement sur le marché de la prévoyance privée en constitue la base. Grâce à une large gamme de produits, les clientes et clients profitent d'offres attractives et conformes à leurs besoins. L'élargissement des canaux de distribution, notamment par des coopérations supplémentaires, permet de proposer ces solutions à un plus large public. L'accent est également mis sur le développement d'offres numériques qui seront progressivement étendues et élargies à l'avenir. Les

voies d'accès en ligne et les solutions de prévoyance, qui sont encore mieux adaptées aux exigences des clientes, clients et courtiers de Pax, jouent ici un rôle central.

Dans la prévoyance professionnelle, Pax veut établir la solution de prévoyance d'un nouveau genre DuoStar sur le marché en mettant davantage en évidence les avantages de l'offre. L'argument central est l'approche innovante consistant à proposer sécurité et possibilités de rendement dans une seule solution. En outre, les offres de prévoyance professionnelle pour les entreprises clientes de taille moyenne seront rendues plus attractives, notamment par la mise au point d'un nouveau tarif.

Dans le secteur de la gestion d'actifs, l'expertise en matière d'investissement de la Pax Asset Management est mise à profit pour proposer aux clientes et clients existants des solutions d'investissement intéressantes et ainsi exploiter le potentiel du portefeuille. Des solutions d'investissement doivent en outre être progressivement développées pour des tiers. L'activité supplémentaire reposant sur le versement de frais et de commissions contribue à élargir la structure de revenus de Pax.

Afin de garantir la réussite de la mise en œuvre de la stratégie, Pax encourage une culture d'entreprise dans laquelle l'ouverture d'esprit, la confiance et la responsabilité de chacun occupent une place centrale. La durabilité joue également un rôle majeur. Elle détermine les activités de l'entreprise et complète la stratégie.

La durabilité est déjà présente dans l'activité principale de Pax, car en tant qu'assurance de prévoyance, Pax poursuit une activité commerciale axée sur le long terme afin d'honorer ses engagements envers les assurées et assurés. À l'avenir, les aspects de la durabilité seront coordonnés à l'échelle de Pax et suivis systématiquement. La base est une stratégie de durabilité qui sera développée.





4 LA PRÉVOYANCE SOUS LE SIGNE DE LA COOPÉRATIVE

Le groupe Pax est organisé sous l'égide de la coopérative Pax Holding (société coopérative) dont le siège est à Bâle. Grâce à ses racines coopératives, le Pax Holding est indépendant. Il peut déterminer son développement de façon autonome et orienter son activité commerciale sur le long terme.

En tant que coopérative, elle s'engage aussi à veiller uniquement à la sécurité financière de ses clientes et clients qui, en tant que sociétaires, sont les propriétaires du Pax Holding. Les bénéfices restent dans l'entreprise et profitent ainsi à tous les membres, notamment sous forme d'une participation stable aux excédents.

PAX APPARTIENT AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE QUI PARTICIPENT AU SUCCÈS.

Outre la participation aux excédents, les sociétaires bénéficient également d'un droit de regard. Elles et ils peuvent être élues et élus comme déléguées et délégués et ainsi influencer l'orientation stratégique via l'assemblée des délégués de Pax.

Pax s'appuie sur la solidarité et la croissance durable grâce à une politique d'entreprise équitable et responsable. Cela fait de Pax une partenaire fiable, synonyme de sécurité et stabilité.

En 2022, le groupe Pax comptait en moyenne 314.6 emplois à temps plein (ETP) (l'année précédente: 314 ETP). Cela inclut les employés à temps plein et à temps partiel, les apprentis et les collaborateurs des filiales. Les détails concernant la structure du groupe se trouvent au chapitre Gouvernement d'entreprise.

5 OPÉRATIONS D'ASSURANCE

5.1 Nouvelles affaires et évolution des primes prévoyance privée

Dans la prévoyance privée, Pax a pu renouer avec la forte croissance de ces dernières années. En ce qui concerne les nouvelles affaires, l'entreprise a généré un volume de primes de 32.9 millions de CHF, mesuré selon l'APE (annual premium equivalent). C'est la somme de toutes les recettes de primes périodiques plus un dixième de toutes les recettes de primes uniques. Avec ce résultat, les nouvelles affaires ne sont que légèrement inférieures à celles de la forte année précédente (2021: 34.7 millions de CHF).

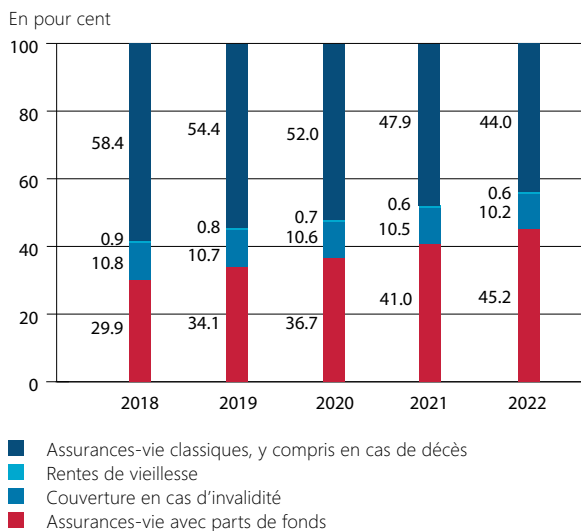
L'évolution des primes uniques est réjouissante, ces dernières ayant augmenté dans de fortes proportions. Les offres liées à des fonds de placement, qui

**NOUVELLES AFFAIRES
PRÉVOYANCE PRIVÉE
(APE)**

32.9
MILLIONS DE CHF

convainquent dans le contexte actuel des taux d'intérêt par leurs prestations attractives, ont constitué le moteur de cette évolution.

Pax Assurance – structure des primes périodiques de la prévoyance privée



Globalement, le volume de primes du portefeuille de la prévoyance privée est en hausse de 10.6 pour cent et atteint 416 millions de CHF. 369 millions de CHF proviennent des primes périodiques (année précédente: 355.4 millions de CHF) et 47.1 millions de CHF des primes uniques (année précédente: 20.5 millions de CHF). La croissance de Pax est donc supérieure à celle du marché qui, selon les estimations de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), a progressé d'environ 2.3 pour cent.

5.2 Nouvelles affaires et évolution des primes prévoyance professionnelle

Dans la prévoyance professionnelle, les nouvelles affaires ont été très modérées. Avec 6.1 millions de CHF, elles dépassent certes légèrement celles de l'année précédente, mais elles sont en deçà des espérances. L'évolution de la rentabilité des nouvelles affaires représente un point positif. Grâce à la gestion sélective, elle a augmenté, ce qui garantit la profitabilité du portefeuille à moyen terme.

En raison du faible nombre de nouvelles affaires ainsi que du recul des primes uniques et des primes périodiques, le volume des primes de la prévoyance

professionnelle a diminué de 2.2 pour cent et atteint 426 millions de CHF.

Pax a mis en œuvre différentes mesures afin d'obtenir une croissance rentable auprès des entreprises clientes de taille moyenne. L'accent est mis sur des prestations plus attractives et supplémentaires pour l'assurance complète et Pax DuoStar.

5.3 Participation attractive aux excédents

En tant que coopérative, Pax s'engage à protéger les intérêts financiers de ses assurées, assurés et sociétaires. Cela se traduit par la politique d'excédents attractive qui a été maintenue en 2022. Ainsi, 35 millions de CHF ont été versés au fonds d'excédents, ce qui représente plus du double du montant de l'année précédente (17 millions de CHF). 20 millions de CHF (année précédente: 7 millions de CHF) ont été alloués à la prévoyance privée, 15 millions de CHF (année précédente: 10 millions de CHF) à la prévoyance professionnelle.

PAX DOUBLE L'ATTRIBUTION AU FONDS D'EXCÉDENTS.

Grâce à l'augmentation des attributions, Pax fait participer ses assurées et assurés au succès de 2022. Qui plus est, cela a permis de renforcer encore le niveau déjà élevé du fonds d'excédents, de sorte que les assurées et assurés pourront continuer à bénéficier d'une participation stable aux excédents également à l'avenir.

Les distributions ont également été augmentées en 2022. Au total, 19.7 millions de CHF (2021: 15.1 millions de CHF) ont été distribués. Les assurées et assurés de la prévoyance privée ont reçu 11.8 millions de CHF (année précédente: 11 millions de CHF), ceux de la prévoyance professionnelle 7.9 millions de CHF (année précédente: 4.1 millions de CHF).

L'attribution au fonds d'excédents et les autres mesures en faveur des assurées et assurés de la prévoyance

professionnelle font que les revenus ont à nouveau été attribués aux assurées et assurés à raison de quelque 92 pour cent (2021: 93.4 pour cent) et que la «legal quote» exigée de 90 pour cent a ainsi été une nouvelle fois dépassée.

5.4 Évolution des coûts

Les frais ont évolué positivement. Par rapport à l'année précédente, ils ont diminué de cinq pour cent. Les coûts de distribution, qui ont baissé d'environ dix pour cent en font partie. Il est par ailleurs réjouissant de constater que le taux de frais du service interne est inférieur à celui de l'année précédente. Cela s'explique par une discipline rigoureuse en matière de frais et par une meilleure rentabilité.

5.5 Test suisse de solvabilité

Le taux du Test suisse de solvabilité fournit des informations sur la capacité de Pax de tenir les promesses financières faites aux assurées et assurés. Plus ce taux est élevé, plus la sécurité de la compagnie d'assurance est favorable.

Selon l'état provisoire des calculs, le taux SST à la fin de 2022 est nettement supérieur à 200 pour cent et souligne ainsi la forte capacité de risque de Pax. Cette valeur dépasse en effet très nettement le seuil de 100 pour cent exigé par le régulateur. Pax offre ainsi à ses assurées et assurés une importante sécurité financière.

6 DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

6.1 Prévoyance privée—une offre pour chaque besoin

Dans la prévoyance privée, Pax propose des solutions de prévoyance parfaitement adaptées aux différents besoins des clientes et clients. Une vaste gamme de produits permet aux assurées et assurés d'économiser et voire même de couvrir des risques. En 2022, elles et ils ont bénéficié de nouvelles offres et de packages de prestations supplémentaires qui ont encore renforcé l'attractivité de la gamme de produits.

Sécurité et revenu complémentaire grâce au plan de versement

En 2022, Pax a lancé le plan de versement. La nouvelle solution offre aux assurées et assurés, dont l'assurance-vie arrive à échéance, des possibilités de placement attractives, ce qui leur permet d'améliorer leur rente l'âge venu. L'offre se caractérise par une grande flexibilité. Ainsi, les assurées et assurés peuvent, entre autres, déterminer le montant de leur investissement et des versements.

PAX PROPOSE DES SOLUTIONS DE PRÉVOYANCE CONFORMES AUX BESOINS À DES CONDITIONS ÉQUITABLES.

En fonction de leur profil de risque individuel, elles et ils déterminent alors la part qui doit être investie dans des fonds et le montant qui doit être alloué à la partie garantie. Le début et le montant des versements peuvent également être déterminés. Les assurées et assurés bénéficient ainsi du plan de versement personnel qui correspond le mieux à leurs objectifs. L'écho sur



le marché est donc positif. Depuis son lancement, le plan de versement a entièrement satisfait aux attentes de Pax.

Rémunération globale attractive pour les primes uniques

Les assurances-vie avec une part garantie et une part en fonds sont très appréciées étant donné qu'elles permettent aux clientes et clients d'épargner individuellement en fonction de leur capacité de risque. À partir de juillet 2022, Pax a rendu ces offres encore plus attractives. Ainsi, Pax a augmenté les excédents pour les primes uniques. Cette offre est motivée par la hausse des taux d'intérêt qui améliorent les possibilités de placement actuelles. Pax répercute cet avantage directement sur ses clientes et clients.

Offres spéciales pour les partenaires de distribution

Au cours de l'année sous revue, Pax a conclu des coopérations avec plusieurs partenaires et a lancé avec eux des offres dans le domaine de la prévoyance privée. Dans ce contexte, Pax a su adapter ses produits de manière flexible et simple aux exigences des différents partenaires de coopération et s'est ainsi affirmée comme une partenaire fiable. Le chapitre «Une présence plus étendue grâce à des coopérations supplémentaires» fournit davantage de détails à ce sujet.

6.2 Sécurité et innovation—les offres dans la prévoyance professionnelle

Dans la prévoyance professionnelle, Pax mise toujours sur le modèle de l'assurance complète, car elle offre aux entreprises clientes une protection globale et des garanties étendues. Contrairement à ce qui est le cas avec les modèles de prévoyance autonomes et semi-autonomes, c'est Pax qui assume tant les risques vieillesse, décès et invalidité que les risques liés aux placements.

En plus de l'assurance complète, Pax propose depuis 2021 une solution innovante qui est unique sur le marché suisse: Pax DuoStar. Cette offre inédite allie sécurité et possibilités de rendement en une seule solution et convient pour les entreprises qui ne souhaitent pas supporter l'intégralité des risques de placement, tout en profitant à long terme de l'évolution des marchés financiers.

Équitable et équilibré—le nouveau modèle de taux de conversion de Pax

La prévoyance professionnelle est confrontée à des défis difficiles depuis des années. Le taux de conversion légal de 6.8 pour cent, par exemple, est trop élevé, car il ne correspond plus depuis longtemps aux réalités économiques. Cela conduit à une redistribution indésirable des revenus des assurés actifs vers les retraités.

LE NOUVEAU MODÈLE DE TAUX DE CONVERSION EST DANS L'INTÉRÊT DE TOUTES LES ASSURÉES ET DE TOUS LES ASSURÉS.

C'est pourquoi Pax a mis en place un nouveau modèle de taux de conversion prenant effet à partir de janvier 2023. Ce faisant, Pax applique sa propre méthode. Avec son nouveau modèle, Pax tient aussi bien compte, pour le calcul de la rente de vieillesse, de l'avoir de vieillesse obligatoire que de l'avoir de vieillesse surobligatoire contrairement aux calculs effectués habituellement sur le marché. Ainsi, la redistribution des jeunes vers les personnes âgées est réduite de manière équitable.

Grâce à cette réduction, les assurées et assurés actifs bénéficient d'une meilleure rémunération de leur avoir de vieillesse surobligatoire, étant donné qu'une plus grande partie du rendement de la fortune peut leur être distribuée. En même temps, les assurées et assurés qui disposent d'un faible avoir de vieillesse surobligatoire ne sont pas désavantagés. Avec le nouveau modèle de taux de conversion, Pax assume sa responsabilité envers tous les assurés dans la prévoyance professionnelle et contribue à une solution orientée vers l'avenir.

7 DÉVELOPPEMENT DES OFFRES NUMÉRIQUES POUR UN SERVICE CLIENTÈLE ENCORE PLUS PERFORMANT

Au cours des dernières années, Pax a continuellement modernisé son environnement informatique et a progressivement élargi sa gamme d'offres et de modes d'accès numériques. Cela va des systèmes de gestion dans la prévoyance privée et la prévoyance professionnelle aux outils d'offres et services en ligne, en passant par des offres de prévoyance numériques. Les clientes, clients et partenaires de distribution bénéficient ainsi de processus plus rapides, de déroulements plus simples et de modes d'accès pratiques aux solutions de prévoyance. En vue d'améliorer encore ce service, Pax a lancé des offres numériques supplémentaires en 2022.

7.1 La prévoyance privée facilement maîtrisée grâce au portail clients de Pax

Le portail clients pour la prévoyance privée a été introduit en 2022. Les assurées et assurés peuvent ainsi gérer simplement et rapidement leurs solutions de prévoyance, tous les documents, tels que polices, factures ou attestations fiscales, pouvant être consultés et téléchargés de manière centralisée. Autre point fort: différentes possibilités de libre-service qui simplifient la gestion de la prévoyance privée pour les assurées et assurés. En font notamment partie les annonces de changements d'adresse ou de cas de prestations—tout cela est également possible en déplacement, puisque le portail clients est disponible sur smartphone ou tablette.



7.2 Comblent les lacunes de prévoyance grâce à la plateforme de prévoyance

Les lacunes de prévoyance ont un effet négatif sur la rente. C'est pourquoi il est important de reconnaître ces lacunes à un stade précoce et de les combler. Mais souvent, les personnes concernées ne connaissent pas leurs lacunes et laissent ainsi s'écouler un temps précieux avant de prendre les mesures optimales pour leur retraite.

La plateforme de prévoyance de Pax lancée fin 2022 en tant que projet pilote doit permettre de remédier à cette situation. Elle s'inscrit dans le cadre d'une étude de faisabilité et s'adresse dans un premier temps aux assurés de la prévoyance professionnelle de Pax.

Un code QR sur leur certificat de prévoyance les renvoie directement à une plateforme de conseils qui leur permet d'effectuer aisément une analyse de leur prévoyance. Reconnaisant alors d'un seul coup d'œil les lacunes existantes, elles et ils peuvent les combler facilement, soit directement en ligne avec les offres d'EmmaLife, soit dans une consultation personnalisée par l'intermédiaire du centre de prévoyance de Pax.

Pax offre ainsi à ses clientes et clients une aide précieuse pour planifier leur prévoyance personnelle.

7.3 Davantage de commodité sur les portails clients de la prévoyance professionnelle

En 2020, deux nouveaux portails de services ont été introduits dans la prévoyance professionnelle, l'un pour les assurés et l'autre pour les entreprises clientes. Les deux portails Web permettent de consulter des informations importantes sur la prévoyance professionnelle, taillés sur mesure pour les différents besoins de chaque groupe d'utilisateurs. Ces offres utiles ont en plus été étoffées en 2022 et enrichies de fonctions supplémentaires qui simplifient encore davantage la gestion de la prévoyance professionnelle.

Grâce à l'automatisation, le certificat de prévoyance est directement disponible en ligne sur le portail des entreprises clientes en cas de changement d'adresse ou de salaire. Le portail des assurés permet aux clientes et clients d'effectuer facilement des rachats dans la

prévoyance professionnelle, de la simulation à l'exécution en passant par la proposition.

Ces fonctions supplémentaires permettent d'enrichir l'offre numérique déjà ultramoderne dans la prévoyance professionnelle et de la rendre encore plus attractive. Ainsi, les assurées et assurés profitent déjà de configurateurs de produits, de calculateurs d'offres et d'un système de gestion efficace qui assure des processus rapides.

LES PORTAILS CLIENTS DE PAX SIMPLIFIENT LA PRÉVOYANCE.

7.4 Introduction d'un système moderne pour la gestion des prestations

Le traitement des prestations d'assurance est un processus-clé d'une assurance de prévoyance. Efficacité, transparence et ponctualité sont ici les mots d'ordre. En 2022, Pax a mis en place un nouveau système qui centralise tous les processus, du paiement des prestations aux évaluations en passant par la gestion des cas. Les bénéficiaires de prestations sont ainsi pris en charge encore plus rapidement. L'introduction a été progressive, les cas de prestations ont d'abord été implémentés pour l'assurance en cas d'incapacité de gain, ensuite pour l'assurance en cas de décès.

7.5 Move-to-Cloud

En 2022, Pax a clôturé le projet Move-to-Cloud. Ce faisant, 50 applications ont été déplacées dans le cloud. Avec cette étape, Pax a encore modernisé son environnement informatique déjà ultramoderne, pour le plus grand bénéfice de ses clientes, clients et partenaires de distribution. Le déplacement des services dans le cloud leur permet de profiter de processus plus rapides et de plus d'efficacité. Parallèlement, la sécurité des données augmente, car les fournisseurs de cloud professionnels disposent de dispositifs de protection hautement efficaces.

8 PLACEMENTS DE CAPITAUX DE L'ASSURANCE

8.1 Situation sur les marchés financiers

L'année de placement 2022 a été marquée par un environnement très volatile et une importante inflation. Dans le cadre de cette évolution du renchérissement, les taux d'intérêt augmentent fortement. Mesurés au rendement des emprunts fédéraux sur dix ans, ils sont passés de -0.1 pour cent à +1.6 pour cent au cours de l'année. Les fluctuations des rendements des titres à revenu fixe ont également été particulièrement sensibles. Ce contexte en matière de taux d'intérêt a mis les marchés boursiers sous forte pression.

En raison des fortes hausses des taux d'intérêt de la Banque centrale américaine, le dollar américain a fortement progressé jusqu'au 4^e trimestre, et a ensuite reperdu la majeure partie de ses gains jusqu'à la fin de l'année. Globalement, il en a résulté une croissance d'un peu plus de une pour cent par rapport au franc suisse au cours de l'année sous revue. Par contre, l'euro a subi une dépréciation considérable en raison du conflit en Ukraine et de la menace d'une crise énergétique et électrique en Europe. Par rapport au franc suisse, le cours de la monnaie unique européenne a perdu près de cinq pour cent en un an.

TAUX DE VACANCE
DES BIENS IMMOBILIERS
RÉDUIT À

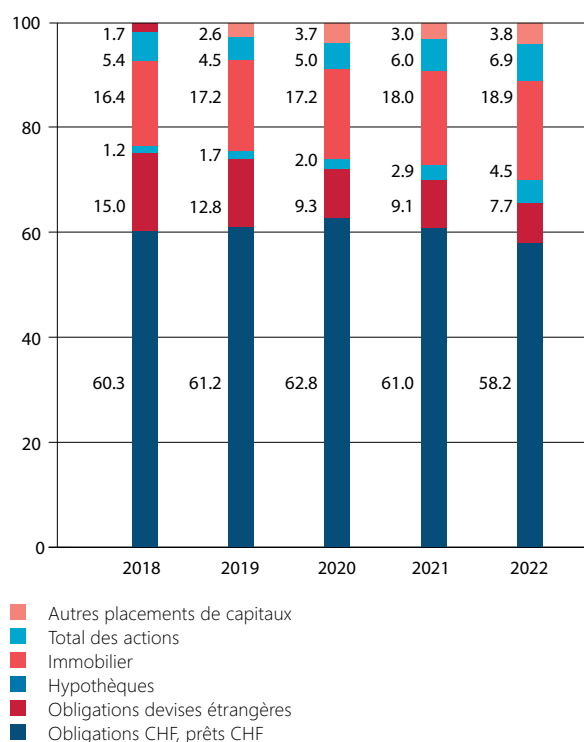
4.4
POUR CENT

8.2 Placements à taux fixes

L'évolution de l'inflation a entraîné une forte hausse des taux d'intérêt, ce qui a mis fin à la phase des taux d'intérêt négatifs. Dans ce contexte, Pax s'est concentrée sur les placements à long terme dans le domaine des titres à revenu fixe, non seulement en réinvestissant, mais aussi en procédant à des réaffectations actives d'obligations à court terme à des obligations à long terme.

Pax Assurance—structure des placements de capitaux

En pour cent



De plus, l'octroi de prêts hypothécaires de premier ordre à des particuliers a encore été intensifié. L'augmentation des écarts de taux d'intérêt entre les placements dans des instruments du marché monétaire en dollars américains ou en euros et les placements correspondants en francs suisses a considérablement augmenté les coûts de couverture de change des obligations et autres placements en dollars américains et en euros, ce qui a eu un impact négatif sur le résultat des placements. Les risques de change ont été couverts pour la plupart sur toute la durée de l'année.

8.3 Actions

Avec une performance négative supérieure à 15 pour cent des principaux indices boursiers, 2022 a été une mauvaise année boursière qui a ainsi été, dans le contexte historique, nettement inférieure à la moyenne. En raison de la situation géopolitique, de l'évolution inflationniste et de la hausse des taux d'intérêt, les marchés boursiers ont connu des fluctuations considérables au cours de l'année.

À la fin de l'année sous revue, la part en actions de Pax était de 6.9 pour cent. De plus, le portefeuille d'actions était partiellement couvert par une stratégie systématique d'options. En raison d'une plus importante proportion d'actions, les dividendes perçus ont encore nettement augmenté par rapport à l'année précédente.

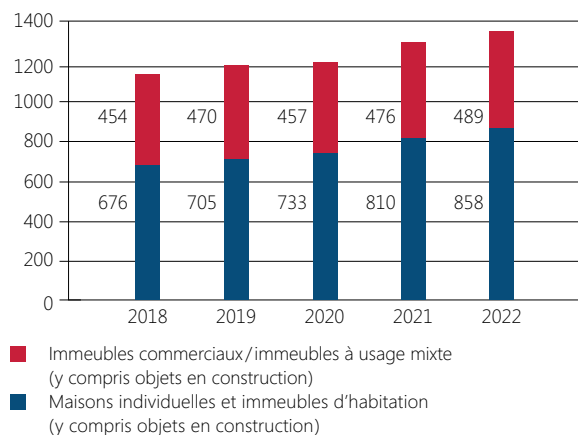
8.4 Évolution des placements immobiliers

La demande en immeubles de rapport est restée importante. Les prix du marché ont par conséquent encore légèrement augmenté.

Au cours de l'année sous revue, la part de l'immobilier dans le portefeuille global a été augmentée et a atteint quelque 19 pour cent (année précédente: 18 pour cent). La valeur du portefeuille immobilier détenu directement a augmenté de 4.7 pour cent.

Structure du parc immobilier

En millions de CHF



En raison des acquisitions ainsi que de la nouvelle mise en location réussie d'immeubles rénovés, le produit net avec effet sur le résultat a augmenté de quelque six pour cent. Grâce à des mesures de commercialisation, telles

que les campagnes dans les médias sociaux, le taux de vacance a pu être réduit d'environ douze pour cent au cours de l'année sous revue.

Avec une part importante de 75 pour cent de revenus locatifs provenant de l'habitat, Pax dispose d'un portefeuille immobilier stable et bien diversifié au niveau régional. La constitution de biens immobiliers indirects sous forme de fonds de placement a en outre été poursuivie au cours de l'année sous revue.

Avec leur rendement et leur valorisation, les biens-fonds ont fourni à la fois une contribution importante au résultat et des réserves de réévaluation au sens d'attributions dans le bilan qui renforcent la base des capitaux propres.

8.5 Résultats financiers des placements de capitaux

Le résultat financier des placements de capitaux de la Pax Assurance impactant le résultat est de 60 millions de CHF et est ainsi nettement inférieur à celui de l'année précédente (2021: 91 millions de CHF). L'origine de cette évolution réside notamment dans la performance négative des placements en actions et en devises, dans l'augmentation des coûts de couverture des devises étrangères ainsi que dans des amortissements d'obligations liés à la guerre en Ukraine. Par ailleurs, la mauvaise évolution de la Bourse a entraîné une nette diminution des réserves de réévaluation ayant un impact sur le bilan.

Après une année de placement difficile, le rendement RPC issue du résultat des placements de la Pax Assurance s'élève à 0.1 pour cent (année précédente: 2.5 pour cent).

9 GESTION DES RISQUES

9.1 Pax Assurance

Une culture responsable en matière de risques contribue fortement à la stabilité de Pax. Elle constitue la condition permettant de reconnaître, évaluer et gérer les risques.

L'objectif de la gestion des risques de Pax est de protéger l'ensemble des intérêts des assurées et assurés de Pax. Ces intérêts sont menacés par des risques très variés: en

font partie les événements imprévisibles qui peuvent empêcher Pax de mettre des stratégies en pratique et d'atteindre des objectifs.

Pax a implémenté des méthodes de reconnaissance des risques et d'évaluation des risques et spécifié la stratégie de risque qui définit la propension au risque et mesure la capacité de risque. L'inventaire des risques de Pax qui contient systématiquement l'ensemble des risques importants identifiés sert de base à l'évaluation des risques.

Pax pratique une gestion financière des risques pour tous les risques importants liés aux opérations d'assurance-vie. Pax dispose aussi d'un système de contrôle interne (SCI) englobant toutes les mesures organisationnelles et méthodologiques qui garantissent un déroulement correct de l'activité commerciale.

UNE CULTURE DU RISQUE RESPONSABLE CONTRIBUE LARGEMENT À LA SÉCURITÉ DE PAX.

Les gestions financière et opérationnelle des risques, y compris SCI, constituent ensemble la gestion des risques de Pax. Les principes suivants fondent la gestion financière des risques:

- Les risques sont pris dans le cadre de la stratégie de risque.
- Ces risques pris sciemment doivent permettre de réaliser un rendement raisonnable afin d'être en mesure d'appliquer une politique d'excédents conséquente ainsi que de parvenir à renforcer les fonds propres et d'atteindre une importante solvabilité.
- Les risques importants sont surveillés en permanence et gérés activement.

Les risques financiers et actuariels constituent les risques les plus importants dans les opérations d'assurance-vie. C'est pourquoi la gestion financière des risques sert notamment à maîtriser ces risques.

L'asset liability management (ALM) endosse là une fonction de passerelle entre l'activité d'investissement et

les opérations d'assurance. Le comité ALM règle l'application de l'asset liability management et prépare les affaires à l'intention du comité directeur et du conseil d'administration.

La détermination des limites de risque dans l'underwriting et la gestion des portefeuilles constitue une mesure de gestion des risques. Le respect de la stratégie de risque est vérifié dans le cadre du SCI. Le SCI garantit en outre que les directives sont respectées et que les mesures de gestion des risques sont réellement mises en application.

9.2 Simpego Assurances

La gestion des risques est intégrée au processus GRC (governance, risk and compliance) de l'entreprise. Contrairement au SCI qui se concentre davantage sur les risques opérationnels et leurs contrôles, la gestion des risques de Simpego considère davantage les risques stratégiques qui ne peuvent pas être couverts par des contrôles.

Les risques respectifs sont répertoriés dans un catalogue des risques. Celui-ci contient des informations sur les probabilités de survenance en cours d'année et les effets attendus, ainsi que sur les concentrations de risques, la tolérance au risque, les limites de risque et la propension au risque qui peut en être déduite. Lorsque de nouveaux risques significatifs apparaissent, ils sont ajoutés au catalogue des risques, et leur probabilité de survenance ainsi que les conséquences de leur survenance sont évaluées. Une fois les risques identifiés, des mesures de contrôle ciblées sont ensuite développées, et des mesures de réduction des risques sont mises en œuvre.

Le fonctionnement et l'efficacité des processus commerciaux importants en matière de risques des différents secteurs d'activité et les contrôles-clés prévus doivent être régulièrement vérifiés par les responsables des risques et/ou du contrôle.

La stratégie de risque est fondamentalement décrite par la propension au risque et la tolérance au risque ainsi que par les limites de risque dérivées de Simpego. Elle est vérifiée en permanence et adaptée à la croissance



ainsi qu'à la stratégie (y compris politique en matière de produits et stratégie de placement) de Simpego.

Une attention particulière est accordée à la réduction des risques au moyen du contrôle et du suivi. Cela est obtenu par des directives telles que des directives de souscription pour la gestion des risques de souscription, des directives sur l'utilisation de l'informatique ou des comportements généraux.

10 PERSPECTIVES DU GROUPE PAX

Au cours de l'exercice, le groupe Pax a accompli bon nombre de choses et démontré sa résilience. Grâce à ces performances, elle est plus forte pour affronter l'avenir et a créé les conditions nécessaires pour rechercher activement des opportunités et profiter de nouvelles possibilités.

Dans la prévoyance privée, il s'agit de faire perdurer la croissance continue de ces dernières années. Cela est d'une part obtenu en élargissant les canaux de distribution grâce auxquels Pax s'ouvre à un potentiel de croissance supplémentaire. Ici, l'accent est mis sur le développement des coopérations, mais aussi sur le renforcement de la vente directe, par laquelle les clientes et clients sont conseillés sans mandat de courtage sur les questions concernant la prévoyance et informés sur les offres de Pax qui correspondent à leur situation de vie.

D'autre part, les offres en ligne seront encore développées et cibleront davantage les exigences des clientes, clients et courtiers de Pax.

Dans la prévoyance professionnelle, Pax a constitué une base solide pour une croissance future. Ainsi, les assurées, assurés et les partenaires de distribution jouissent d'un environnement numérique ultramoderne qui offre de nombreux avantages, tels que des portails en libre-service, des canaux d'accès numériques et un système de gestion efficace. Avec Pax DuoStar, Pax a en outre intégré dans son offre une solution de prévoyance combinant possibilités de rendement et sécurité.

GRÂCE À SA RÉSILIENCE, PAX OFFRIRA DE LA STABILITÉ ÉGALEMENT À L'AVENIR.

Pax compte mettre ces avantages à profit pour gagner progressivement d'autres segments clients, notamment dans le domaine des moyennes entreprises. Cette démarche est étayée par différentes mesures qui renforcent encore le positionnement de Pax telles que, entre autres, diverses campagnes de marketing et optimisations des prestations.

La Pax Asset Management est un pilier important pour étendre la structure de revenus du groupe Pax et ainsi réduire la dépendance à l'égard des taux d'intérêt. C'est avec cet objectif que l'activité de la Pax Asset Management doit être élargie pas à pas. Cela permet de créer les conditions nécessaires pour proposer à moyen terme des solutions de placement à des tiers et profiter ainsi de l'activité reposant sur le versement de frais et de commissions.

Une base importante pour le développement de Pax est la culture d'entreprise qui est développée en permanence. C'est surtout en cette période de pénurie de personnel qualifié que celle-ci joue un rôle décisif dans le recrutement, car elle contribue de manière déterminante à l'attractivité de Pax en tant qu'employeuse

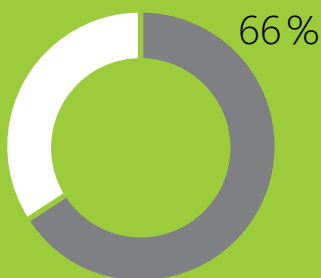
Le conseil d'administration et le comité directeur sont convaincus que ces orientations leur permettront de relever les défis à venir et de maintenir le cap sur le succès de Pax. Comme l'ont montré les résultats de 2022, le groupe Pax dispose d'une forte résilience financière. Pax offrira ainsi sécurité et stabilité dans la prévoyance également à l'avenir et sera aux côtés de ses clientes, clients et partenaires de distribution en tant que partenaire fiable.

59%

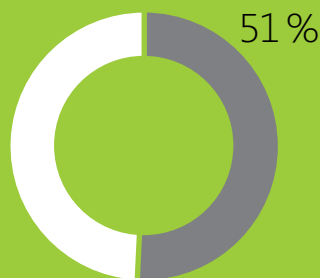
PLUS DE LA MOITIÉ DES PERSONNES INTERROGÉES S'ESTIME BIEN INFORMÉE SUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Au total, 59 pour cent des personnes ayant participé à l'étude pensent qu'elles disposent de beaucoup d'informations concernant la prévoyance professionnelle. Parmi elles, 17 pour cent estiment être très bien et 42 pour cent bien informées. Il existe toutefois des différences flagrantes entre les sexes. Ainsi, la part de femmes bien, voire très bien informées (51 pour cent) est inférieure à celle des hommes (66 pour cent). Ce qui est inquiétant, c'est que le nombre de personnes bien informées a diminué. Le monde politique et les assureurs peuvent remédier à cet état de choses en proposant des informations supplémentaires.

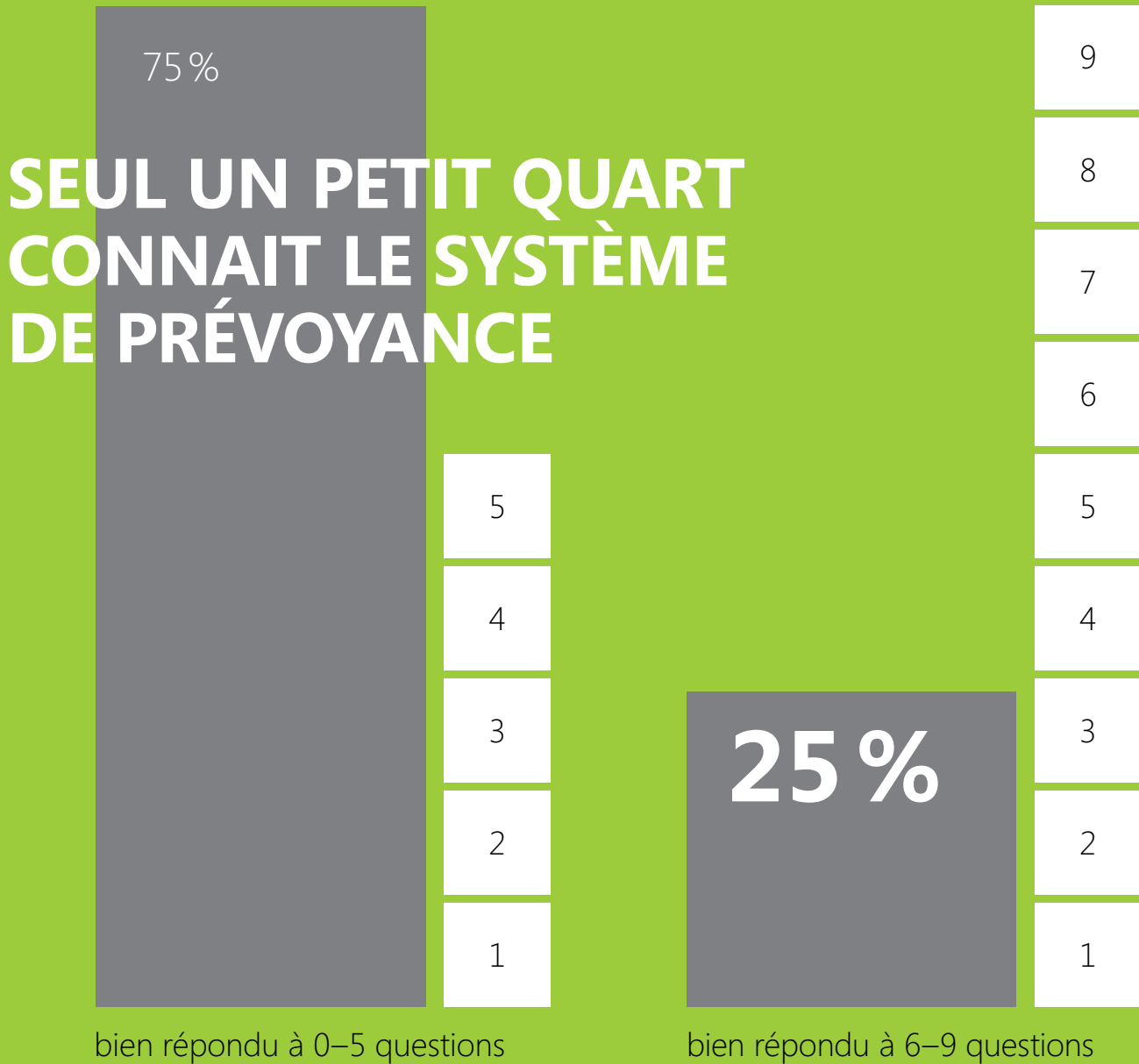
[Vers le résumé de l'étude](#)



hommes bien informés



femmes bien informées



Pour que la population puisse s'occuper convenablement de sa propre prévoyance vieillesse, elle doit disposer de solides connaissances de base. Les résultats de l'étude montrent que les connaissances concernant le système de prévoyance sont plutôt modestes. Cela a été établi sur la base de neuf questions concernant la prévoyance. Seuls 25 pour cent ont répondu correctement à six questions ou plus. Ce qui frappe également, c'est que nombre d'entre eux ne sont pas conscients de leur manque de connaissances. Selon l'étude, cela a des conséquences pour la prévoyance personnelle. D'une part, les personnes concernées ne s'informent pas, d'autre part, elles peuvent prendre de mauvaises décisions.

[Vers le résumé de l'étude](#)

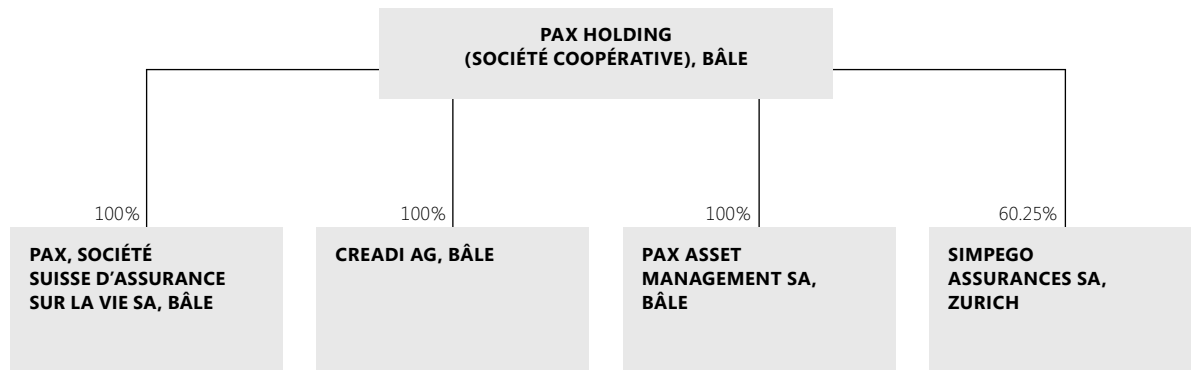
STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

1 INTRODUCTION

Le Pax Holding s'engage à observer une conduite d'entreprise équilibrée et responsable et un bon gouvernement d'entreprise. Outre une conduite et un contrôle corporatifs responsables et orientés sur la valeur, cela englobe également un établissement compréhensible et transparent des rapports. En tant que société coopérative non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663b^{bis} du Code des obligations, ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Thématiquement, les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise appliqués par le Pax Holding s'appuient cependant, dans la mesure du possible et du raisonnable sur la teneur et la structure de la directive concernant le gouvernement

d'entreprise de SIX Swiss Exchange Regulation et les recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise». Le «Leitfaden Cooperative Governance» d'idée coopérative, dans lequel figurent des recommandations au sujet du gouvernement d'entreprise dans les sociétés coopératives, est également pris en compte.

Le Pax Holding a intégré ces recommandations dans les statuts. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité directeur. Les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite de Pax sont publiés sur le site Web.



État au 31.12.2022

2 STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse. Sous son toit, il détient la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, la Creadi AG et la Pax Asset Management SA (chacune à 100 pour cent). Il détient en outre une participation majoritaire de 60.25 pour cent à la Simpego Assurances SA.

La Creadi AG se consacre au développement des modèles d'affaires numériques dans les assurances. La Pax Asset Management SA est responsable de la gestion des placements et des biens existants de Pax. La Simpego Assurances SA est un assureur direct qui

propose des conclusions en ligne d'assurances ménage, responsabilité civile, immobilières et véhicules à moteur.

En concluant une assurance auprès de la Pax Assurance, les assurées et assurés deviennent automatiquement sociétaires et ainsi propriétaires du Pax Holding.

3 STRUCTURE DU CAPITAL

Le Pax Holding n'a pas davantage émis de parts sociales qu'il ne dispose d'un capital de dotation. À la fin 2022, il affiche un capital propre au bilan de droit commercial de 169.3 millions de CHF constitué à partir de bénéfices thésaurisés.

ORGANES ET COMPÉTENCES

1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. Deviennent automatiquement membres du Pax Holding (société coopérative) toutes les personnes physiques et morales lorsqu'elles concluent un contrat d'assurance. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 déléguées et délégués qui représentent la totalité des sociétaires. 80 des 100 déléguées et délégués viennent du secteur de la prévoyance privée. Les 20 autres membres représentent les clients du secteur de la prévoyance professionnelle. La durée de mandat des déléguées et délégués est chaque fois de quatre ans. Elles et ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle débute le nouveau mandat, l'âge de 68 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Ne peuvent pas être élus comme déléguées et délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou organe ou sous une autre forme. La fonction de déléguée et délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat chaque fois le jour suivant l'assemblée des délégués ou lorsque la qualité de sociétaire tombe. Les conditions d'éligibilité et toutes les autres conditions à ce propos peuvent être consultées dans les statuts du Pax Holding.

La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2022 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2021–2025».

2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les membres du conseil d'administration du Pax Holding sont également les membres du conseil d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA.

Font partie du conseil d'administration des personnalités aux connaissances, expériences professionnelles et expertises différentes. En collaboration avec le comité directorial, elles assurent ainsi la prise de décisions indépendante et profitable dans l'intérêt du Pax Holding et de ses filiales. Dans le cadre d'une autoévaluation, le conseil d'administration se penche périodiquement sur la conformité des exigences mentionnées ainsi que sur la qualité des prestations fournies dans le but de valider régulièrement sa propre performance.

Le conseil d'administration se compose actuellement de sept membres. La composition du conseil d'administration, l'expérience et les liens particuliers des membres peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration».

2.2 Liens particuliers et mandats octroyés à des organes

D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants et doivent être divulgués. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être préalablement communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe le comité de nomination et de rémunération qui examine les mandats, établit son rapport au conseil d'administration et le fait valider par ce dernier.

2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat d'un an à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 72 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Leur mandat dure chaque fois jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres du comité de nomination et de rémunération qui sont élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut déléguer la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou comités (article 19 des statuts).

Conformément au Code des obligations et aux statuts, les tâches intransmissibles et inaliénables suivantes incombent au conseil d'administration:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires
- La détermination des bases de l'organisation
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives
- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions
- L'approbation d'opérations juridiques importantes
- La décision quant aux modalités de rémunération ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des délégués
- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas, aux termes de la loi ou des statuts, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des prescriptions légales et statutaires.

L'agenda des réunions du conseil d'administration est déterminé par le président du conseil d'administration.

Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'abstenir lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

En général, l'ensemble des membres du comité directorial assiste aux réunions et a voix consultative. Au cours de l'année sous revue, neuf réunions ordinaires et ateliers se sont tenus. Cinq décisions ont été prises par voie de circulation.

2.4.2 Président du conseil d'administration

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la tenue des réunions du conseil d'administration et la présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange régulièrement les informations importantes avec le président du comité directorial (CEO) et représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directorial et des comités du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés et au comité de révision et de risque ainsi qu'au responsable gestion des

risques. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

2.4.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux comités permanents: le comité de nomination et de rémunération (CNR) et le comité de révision et de risque (CRR).

a) Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération est en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:

- Fixer les objectifs individuels pour le CEO et approuver les objectifs individuels pour le comité directorial
- Établir les demandes au conseil d'administration concernant la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir qui est approuvée chaque année par l'assemblée des délégués
- Établir les demandes au conseil d'administration concernant les rémunérations des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée des délégués
- Définition des conditions de nomination ainsi que des rémunérations des membres du comité directorial dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée des délégués
- Présenter des demandes au conseil d'administration concernant les modifications des statuts en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial
- Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidates et candidats
- Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial

- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration
- Élaborer le règlement de rémunération pour le Pax Holding et le Konzern et faire la demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération
- Examiner les questions de principe dans le secteur du personnel

Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants.

Le comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Quatre réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue. Une décision a été prise par voie de circulation.

Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO) ainsi que la responsable des ressources humaines y prennent part avec voix consultative. Pour accomplir ses tâches, le comité de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillères et conseillers externes et les faire participer à ses réunions. La présidente informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Comité de révision et de risque

Le comité de révision et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion interne des risques et de la compliance. Il discute préalablement les comptes annuels et les clôtures intermédiaires et décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. Le comité de révision et de risque

discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Il examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO), le responsable du département Finances (CFO), la responsable Produits & actuariat (CPO) ainsi que le responsable Gestion des risques participent régulièrement aux réunions ordinaires avec voix consultative. Si besoin est, l'actuaire responsable, le responsable Legal & compliance et la révision interne sont consultés. Six réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue, l'organe de révision externe ayant participé à trois d'entre elles.

Le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur:

- La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des comités du conseil d'administration
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués

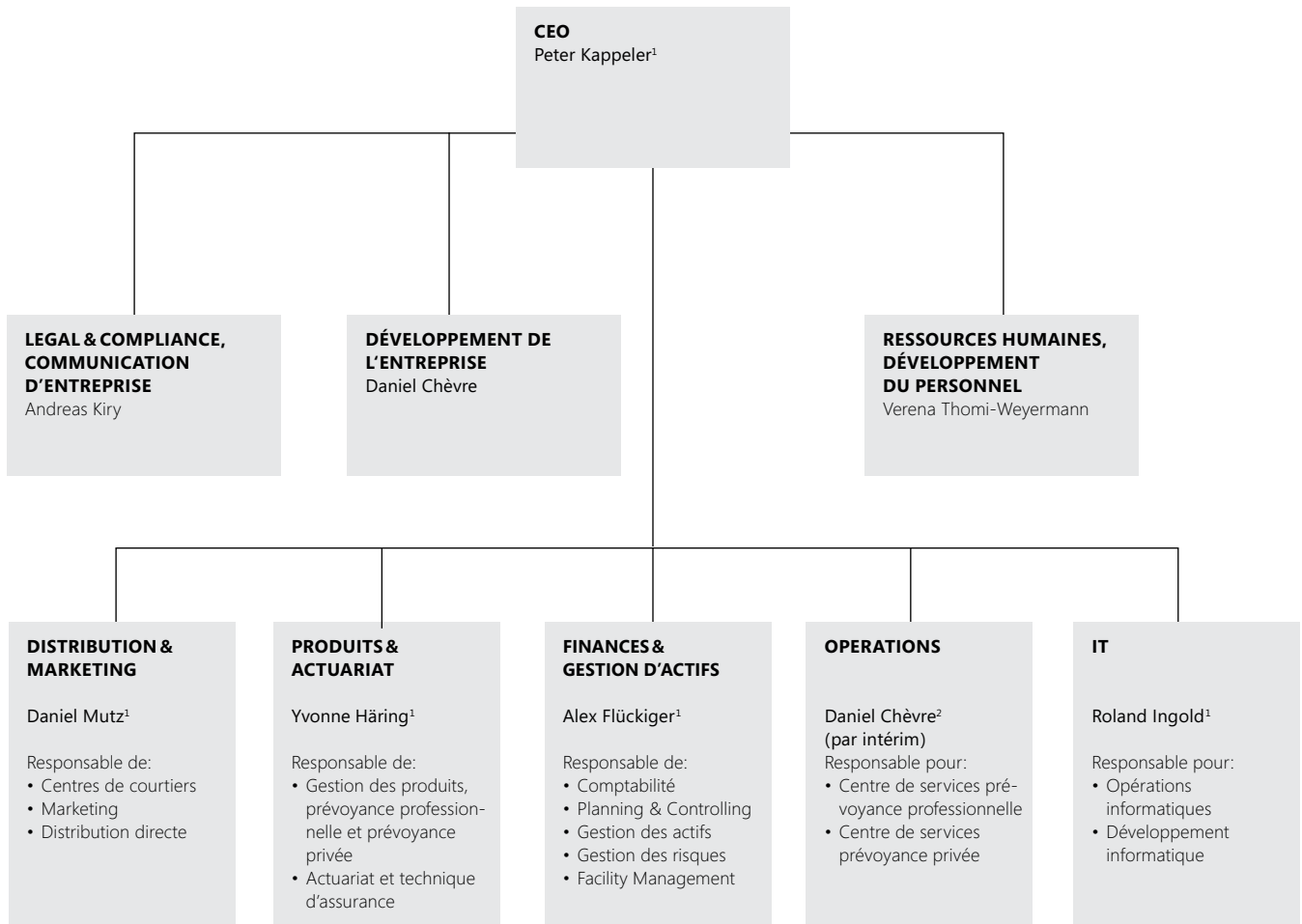
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes
- Les particularités et événements importants

Des événements importants sont en outre communiqués ad hoc au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certaines opérations commerciales et à consulter des documents commerciaux. Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficacité de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

3 COMITÉ DIRECTORIAL

Le comité directorial est en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Sous la direction de son président, il met en œuvre la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding et veille au respect d'une gestion des risques appropriée. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au principal chapitre «Comité directorial» à la page 48.

STRUCTURE DE DIRECTION DU GROUPE PAX



¹ Membres du comité directorial

² Volker Schmidt a quitté Pax à la fin 2022. À compter de 2023, Daniel Chèvre a repris les rênes d'Operations par intérim. Il n'est pas membre du comité directorial.

État: 01.01.2023

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2021–2025

Représentantes et représentants des assurées et assurés de la prévoyance privée

AG	Eicher Rolf	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Meisterschwanden
	Guety Maja	Geschäftsinhaberin	Niederlenz
	Keel Rolf	Bautechniker TS	Rheinfelden
	Kemmerlings Zhanna	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen
	Perrinjaquet Elisabeth	Pflegefachfrau im Ruhestand	Menziken
	Weber Franziska	Leitung Administration und Anlässe	Gipf-Oberfrick
AR	Rechsteiner Urs	Rentner (Zimmerpolier)	Wolfhalden
AI	Büchler Albin	Geschäftsführer	Appenzell
BL	Catillon Eva-Maria	Tax Manager	Oberwil
	Weiss Nyfeler Caroline	Lehrerin BMS/Gemeinderätin	Maisprach
BS	Faber Christoph	Schreiner, Lehrlingsverantwortlicher	Basel
BE	Bigler-Maurer Renate	Führung Landwirtschaftsbetrieb	Wichtrach
	Hostettler Elisabeth	Mediensprecherin	Bern
	Külling Chantal	Pflegefachfrau HF	Hünibach
	Megert Gideon	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen
	Schmid Bruno	Lokomotivführer SBB/Ausbildner	Brugg
	Sutter Hans Peter	Informatiker/ICT Change Manager	Krauchthal
	von Ballmoos Andreas	Produktionsleiter	Niederönz
	Weber Priska	Dipl. Expertin Intensivpflege NDS HF	Aarwangen
FR	Buchs Silvia	Wirtin	Jaun
	Mesnil Marcel	Docteur en pharmacie, secrétaire général	Corminboeuf
GE	Fulger Mihaela	Opératrice Patek Philippe	Petit-Lancy
	Nahum Olivier	Consultant	Choulex
	Saucy Nicolas	Enseignant	La Croix-de-Rozon
	Vourgioti Vasiliki	Key account manager & executive assistant to the CEO	Genève
GL	Elmer-Figi Manuela	Dipl. Technikerin HF Hochbau/dipl. Hochbauzeichnerin	Schwanden
GR	Perl Andrin	Rechtsanwalt und Notar	Chur
JU	Gigon Valérie	Service consommateurs	Delémont
LU	Bühler Patrick	Transportvorbereiter	Luzern
	Erni Martin	Zimmermann/Chauffeur	Menznau
	Glanzmann Beat	Gastronom	Wiggen
	Scheuber Franz	Logistik-Fachmann	Lieli

NE	Béguin Jan	Ingénieur ETHZ	Les Geneveyes-sur-Coffane
	Krebs Philippe	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Neuchâtel
NW	Locher Anton	Fluglehrer für Privatpiloten	Büren
OW	Thomas Anja	Kaufm. Angestellte	Sarnen
SH	Engeler Esther	Managing Partner Bellecare AG	Schaffhausen
SZ	Blum René	Leiter Markt Schweiz / dipl. Marketingleiter	Goldau
	Föhr-Keller Antoinette	Dr. med. in eigener Praxis	Pfäffikon
SO	Kadioglu Ahmet		Olten
	Marti Thomas	Eidg. dipl. Landwirt	Rohr b. Olten
	Meier Corinne	Bereichsleiterin Schule	Grenchen
SG	Dürr Daniel	Teamleiter / Design Transfer Mechanik	St. Gallen
	Eisenring Marcel	Servicetechniker	Wattwil
	Grob Peter	Kaufmann	Rheineck
	Marty-Müller Ruth	Immobilienverwalterin	Schänis
TG	Dähler Michaela	Betriebsökonomin / Leiterin Personal- und Finanzwesen	Steckborn
	Gerber Sandra	Personal-Assistentin HR-Servicecenter	Amlikon-Bissegg
	Niederer Heidi	Kindergartenlehrperson	Müllheim Dorf
TI	Landis Josa	Technico di servizio	Cademario
	Nguyen-Quang Dao	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
	Pasciuti Alberto	Avvocato	Agno
	Romano Marco	Direttore fondazione IPT Ticino	Mendrisio
	Sari Carlo	CFO Switzair SA	Viganello
	Tamagni Paolo	Avvocato indipendente	Bellinzona
UR	Birchler Hanspeter	Selbstständiger Apotheker	Realp
VS	Corsten Andreas	Berufsschullehrperson	Brig
	Furrer Michel	Sozialpädagoge	Stalden
	Imhof Claudio	Werksmitarbeiter	Filet
	Siegenthaler Claude	Betriebsökonom	Visp
VD	Dénériaz Aniko	Thérapeute en biorésonance	La Conversion
	Guagenti Matteo	Secrétaire syndical, Unia	Grandcour
	Pellet Jonathan	Enseignant postobligatoire État de Vaud	Lully
	Piubellini Claude	Pharmacien dipl.	Pully
	Torralbo Gimeno Cecilia	Consultant IT	Lausanne
	Turiel Antonio	Chef de Service	Lausanne
	Villetta Camille	Ingénieur HES dans le biomédical	Yverdon-les-Bains

ZH	Ammann Thomas	Diakon	Wetzikon
	Bettler Markus	Sozialarbeiter	Winterthur
	Breitler Martin	AHV-Revisor	Fehraltorf
	Ernst Christoph	CEO, AMC International	Kilchberg
	Kramer Marcel	Head of Procurement + Production	Schlatt
	Löpfe Markus	Selbstständig im Bereich Eventmanagement und Vertrieb	Höri
	Ochsner Gertrud	Job Coach Supported Employment	Zürich
	Ruggli Beat	Berufsbildner, Kursleiter	Thalwil
	Vogel Martin	Projektleiter und Verkauf Krananlagen	Truttikon
ZG	Schürpf Prisca	Pensionärin	Hagendorn
FL	Ulrich Mathias	Projektleiter Wirtschaftsförderung	Vaduz

Représentantes et représentants des clientes et clients de la prévoyance professionnelle

Ces déléguées et délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

Balestra Gabriele	ALVAD	Locarno
Beltraminelli Andrea	Consulca SA, Fiduciario	Bellinzona
Bernhardt Frank	Multiplikator AG, Geschäftsführer	Basel
Ege Daniel	Suter Reinigung AG, Geschäftsleitung	Gipf-Oberfrick
Fehr Jürg	Fehr-Druck AG, Geschäftsinhaber	Widnau
Fiori Marco	Studio legale Fiori, Geschäftsinhaber	Locarno
Frei Alfred	ADIWA Nautic GmbH, Geschäftsführer	Ottoberg
Fuchs Hannes	Fuchs Maschinen und Werkzeuge AG, Inhaber, Geschäftsführer	Schweizersholz
Herber Christoph	K. Bucher Immobilien-Treuhand AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Oberdorf
Holliger Thomas	Wiler Trotte Weinbaugenossenschaft, Verwalter / GS-Leiter Raiffeisen Leibstadt	Wil AG
Hürzeler Jörg	Alpha Fenster AG	Hirschthal
Iten Peter A.	Iten Anwaltskanzlei & Notariat	Zug
Jost Ueli	Veriset Küchen AG, Mitglied des VR / Vorsitzender der Geschäftsleitung	Root
Keist Max	KUBE Electronics AG, El.-Ing. HTL, Geschäftsleiter	Gossau
Moser Eduard	Wohnheim Neufeld, Geschäftsführer	Buchs SG
Schmidiger Paul	FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG, Geschäftsführer, Mitinhaber	Luzern
Spörri Helena	Spörri Garage AG, Kauffrau, Administration	Ossingen
Steiger Thomas	Müller Eletechnik AG, Inhaber, Geschäftsführer	Muttenz
Stieger Guido	Stieger Holzbau GmbH, Geschäftsführer, Inhaber	Bad Ragaz

État au 31.12.2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur
Daniel O. A. Rüedi (1968, CH)	Président du conseil d'administration	2013	2023	Participation au comité de révision et de risque ainsi qu'au comité de nomination et de rémunération
Thomas R. Schönbächler (1964, CH)	Vice-président du conseil d'administration	2015	2023	Membre du comité de révision et de risque
Beat Bühlmann (1975, CH)	Membre du conseil d'administration	2018	2023	Membre du comité de nomination et de rémunération
Nadja Lang (1973, CH)	Membre du conseil d'administration	2020	2023	Présidente du comité de nomination et de rémunération
Markus Lützelshwab (1963, CH)	Membre du conseil d'administration	2016	2023	Membre du comité de révision et de risque
Alice Šachová-Kleisli (1963, CH, DE)	Membre du conseil d'administration	2020	2023	Membre du comité de nomination et de rémunération
Hans Wey (1952, CH)	Membre du conseil d'administration	2013	2023	Président du comité de révision et de risque
Sandra Borner Franziska Wilhelm	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration
Président d'honneur				
Gianfranco Balestra	Président d'honneur du conseil d'administration		depuis 2008	

État au 31.12.2021



DANIEL O. A. RÜEDI

**Président des CA Pax Holding,
Pax Assurance et Pax Asset Management**

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Baumann & Cie, Banquiers (actuellement)

- Associé indéfiniment responsable et gérant ainsi que président de l'assemblée des associés, sociétaire et responsable du ressort placements, des ressources humaines, de la comptabilité de l'informatique et de Legal & compliance

Baumann & Cie, Banquiers (2008)

- Associé indéfiniment responsable de la société en commandite

Baumann & Cie, Banquiers (2005–2007)

- Responsable de la gestion de portefeuille, membre de la direction

FORMATION

- Analyste financier et gestionnaire de fortune dipl.
- Executive MBA Bern-Rochester

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION / DE FONDATION LIÉS À BAUMANN & CIE, BANQUIERS

- AVAG Anlage und Verwaltungs AG, président
- Providentia AG, président
- Beteiligungsgesellschaft St. Jakob AG, président
- Immobilien-Gesellschaft St. Jakob AG, président
- Zur Rotbuche Immobilien AG, président
- Banque privée Trafina SA, membre
- Crystal Asset Management SA, membre
- Crystal Holding AG, membre
- Caisse de pension LPP Baumann & Cie, président
- Wohlfahrtsfonds Baumann & Cie, président
- Trafina Personalvorsorgestiftung, président
- Trafina Wohlfahrtsstiftung, président

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION / DE FONDATION ET DE COMITÉ

- Caisse de compensation des banques suisses, membre
- Caisse d'allocations familiales banques, membre
- ImmoVision1, 2 + 3 AG, membre
- Fondation pour le Musée historique Bâle, membre
- Möbel Rösch AG, membre
- Rudolf Geigy-Stiftung, membre



THOMAS R. SCHÖNBÄCHLER

Vice-président des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Stiftung BVK (actuellement)

- CEO

BVK Personalvorsorge des Kantons ZH (2009–2013)

- Chef BVK, président de la direction

Swiss Life (anciennement Rentenanstalt) (1996–2009)

- Différentes fonctions de direction, entre autres: responsable du service clientèle Suisse assurance individuelle et collective, responsable opérations de la fondation collective, responsable de divers grands projets

Centre Européen de Management, Colmar (FR) (1992–1995)

- Responsable distribution et marketing

FORMATION

- Économiste d'entreprise HES
- Executive MBA Bern-Rochester

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER

D'ADMINISTRATION / DE FONDATION (CF)

- Caisse de pension de l'opéra de Zurich (CF), membre
- Vorsorgestiftung Zürcher Anwaltsverband, président



BEAT BÜHLMANN

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Graphax AG (actuellement)

- CEO

Swisscom (2019–2021)

- Responsable distribution de la division PME

Evernote (2016–2019)

- General Manager EMEA

Yourposition (2015–2016)

- Co-Chief Executive Officer (mandat)

Hult Int. Business School (2013–2015)

- Managing Director

Google Londres et Zurich (2008–2013)

- Industry Leader Multi-Sectors

Dell (2002–2008)

- Sales Manager Small & Medium Business
- Senior Brand & Product Manager Enterprise

HP (1999–2001)

- Technical Presales Consultant Key Accounts

FORMATION

- Doctor of Business Administration, Adelaide
- Diplôme de troisième cycle en gestion d'entreprise
- Études d'ingénieur en télécommunications et informatiques HES

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER

D'ADMINISTRATION / DE FONDATION (CF)

- Ferrum AG, membre
- gfm.ch, Stiftung für Marketing in der Unternehmensführung, membre (CF)
- Miroma AG (Rivella AG), membre
- Rivella International AG, membre



NADJA LANG

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Elle est indépendante et non exécutive.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Genossenschaft ZFV Unternehmungen (à partir de 2021, actuellement)

- CEO et déléguée du conseil d'administration

Fondation Max Havelaar Suisse, Fairtrade International (2012–2017)

- CEO
- Diverses fonctions internationales

Fondation Max Havelaar Suisse, Fairtrade International (2005–2011)

- Marketing and Commercial Director, CEO adjoint
- Diverses fonctions internationales

General Mills Europe (2003–2005)

- European Marketing Manager

The Coca-Cola Company (1999–2003)

- Divers postes dans le marketing et de dirigeante

FORMATION

- Études d'économie d'entreprise, spécialisation en marketing à la ZHAW, School of Management and Law

AUTRES MANDATS

- La Poste Suisse SA, présidente du comité de nomination, d'organisation et de rémunération
- School of Management and Law, ZHAW, membre Conseil consultatif international



MARKUS LÜTZEL SCHWAB

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL

PartnerRe (2005–2020)

- Divers postes de management et de direction, à partir de 2011, membre de la direction Life & Health; responsable pour les régions Asie, Australie, Europe du Nord, centrale et de l'Est, Israël

SwissRe (1991–2005)

- Divers postes de management et de direction dans la réassurance, à partir de 1999 membre de la direction

Pax Assurance (1986–1991)

- Actuaire en tarification

FORMATION

- Diplôme d'études d'actuaire
- Actuaire ASA
- Executive MBA Bern-Rochester

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- Aucun



ALICE ŠÁCHOVÁ-KLEISLI

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Elle est indépendante et non exécutive.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Collective63 (actuellement)

- Partenaire

Vendbridge AG (2012–2020)

- Partenaire

De Sede Group (2008–2012)

- CMO, CEO

Favo Werbeagentur (2002–2008)

- CEO et propriétaire

Tela AG (1998–2001)

- CEO

Boston Consulting Group (1994–1998)

- Conseillère d'entreprises

Procter & Gamble (1989–1994)

- Brand Management

FORMATION

- Études de sciences économiques, titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise avec mention

AUTRES MANDATS DE CONSEILLÈRE D'ADMINISTRATION

- ASE Technik AG, présidente
- Griesser AG, membre
- Invision AG, membre
- Scholz & Friends AG, membre
- SRG-SSR, membre



HANS WEY

Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL

PricewaterhouseCoopers (PwC) (jusqu'en 2012)

- Président du conseil d'administration (2008–2012)
- Direction du secteur révision de prestataires financiers et direction de mandats de révision de banques, d'assurances et de sociétés de capital

FORMATION

- Expert-comptable diplômé

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- Banque Cantonale de Saint-Gall SA, membre

COMITÉ DIRECTORIAL

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Membre du comité directorial depuis	Département
Peter Kappeler (1969, CH)	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale, état-major
Yvonne Häring (1978, CH)	CPO, vice-présidente du comité directorial	2020	Produits & actuariat
Alex Flückiger (1969, CH)	CFO, membre du comité directorial	2017	Finances
Daniel Mutz (1967, CH)	CSO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing
Roland Ingold	CIO, membre du comité directorial	2023	IT ¹
Daniel Chèvre	COO, n'est pas membre du comité directorial	par intérim	Operations ¹

¹ Début 2023, le département Operations & IT a été divisé en un département IT et un département Operations.

État au 01.01.2023



PETER KAPPELER

Président du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- CEO

Allianz Suisse (2007–2011)

- Direction Vie & hypothèques

AXA Winterthur (anciennement

Winterthur Leben) (1998–2007)

- Direction back-office vie individuelle et directeur suppléant vie individuelle
- Direction Business Technology Office & Mathematics

FORMATION

- Ingénieur diplômé EPF
- Diplôme en Insurance Management à la HSG

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- Simpego Assurances SA, membre



YVONNE HÄRING

Présidente suppléante du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- Vice-présidente du comité directorial
- CPO, responsable du département Produits & actuariat

Baloise (2007–2019)

- différentes fonctions, responsable services assurance dommages entreprises clientes, responsable développement produits et technique d'assurance-vie collective

FORMATION

- Titulaire d'un doctorat de mathématicienne
- Excellence in General Management DAS HSG

MANDATS DE CONSEILLÈRE D'ADMINISTRATION

- Credi AG, vice-présidente



ALEX FLÜCKIGER

Membre du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- CFO, direction Finances

Zurich Insurance Group (2002–2017)

- Différentes fonctions de management, entre autres Head of Group Financial Reporting, Regional Group Controller Europe, Head of Planing & Controlling Global Corporate in Europe et Chief Risk Officer Switzerland

PwC (1997–2002)

- Manager dans les domaines de l'audit et des services transactionnels

FORMATION

- Économiste d'entreprise HWV
- Titulaire du diplôme fédéral d'expert-comptable
- SKU Advanced Management Diploma (AMP-HSG), Executive School of the University of St. Gallen (HSG)

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- Pax Asset Management SA, vice-président
- Simpego Assurances SA, membre



ROLAND INGOLD

Membre du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- CIO, responsable IT

Pax Assurance (2012–2022)

- Responsable IT Operations (2017–2022)
- Responsable informatique, directeur suppléant (2014–2017)
- Responsable développement IT via individuelle (2012–2014)

Pohn IT-Consulting (2011–2012)

- Responsable Services

nag informatik (1996–2010)

- Membre de la direction, partenaire

FORMATION

- Informaticien de gestion diplômé
- Executive Master of Business Administration HES

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- aucun



DANIEL MUTZ

Membre du comité directorial

PARCOURS PROFESSIONNEL

Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)

- CSO, direction Distribution & marketing

Nationale Suisse (2008–2011)

- Responsable courtiers & coopérations

Helvetia Assurances (1999–2008)

- Responsable clients institutionnels Étranger
- Responsable gestion service externe
- Responsable gestion canaux de distribution
- Responsable courtiers

FORMATION

- Économiste d'entreprise dipl. FHNW Olten
- MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

ET AFFILIATIONS

- Creadi AG, président
- Acumedis GmbH, sociétaire

DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

1 DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de déléguées et délégués. Chaque déléguée et délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

2 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et cela peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

RÉVISION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1 RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne et les tâches ont été transférées dans leur intégralité à PricewaterhouseCoopers SA. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

2 ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA qui détient ce mandat pour l'année sous revue exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées, à l'exception de Simpego, et de réviseur des comptes consolidés. Le réviseur responsable est Oliver Windhör, partenaire à la KPMG SA.

2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de révision (KPMG pour Pax, EY pour Simpego) pour l'activité de révision au cours de la période sous revue se sont élevés à CHF 666'984 TVA incluse (année précédente: CHF 504'704 TVA incluse). L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte de la consolidation intégrale de la Simpego Assurances.

2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

En 2022 CHF 57'081 ont été facturés, (année précédente: CHF 0) pour des prestations de services proches de la révision, aucune prestation supplémentaire n'a été fournie.

3 INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

4 POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales des délégués sont généralement organisées tous les deux ans pour discuter des questions d'actualité qui concernent le groupe Pax. Les dernières rencontres régionales des délégués se sont tenues en 2021.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.

INDEMNISATIONS

Indemnités, participations, prêts et crédits

Le système de rémunération mis en œuvre chez Pax avec ses principes généraux et critères essentiels ainsi que leur application au cours de l'exercice sont décrits dans ce qui suit. Les conditions de prêt et de crédit pour les déléguées et délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaboratrices et collaborateurs sont également expliquées.

Déléguées et délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les déléguées et délégués touchent un jeton de présence de CHF 750 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des déléguées et délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe une directive qui fixe les conditions pour la conclusion de contrats avec des déléguées et délégués ou des membres de la société coopérative.

Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial. Ils ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont stipulés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration. La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

L'actuel modèle de rémunération pour le conseil d'administration est représenté dans le tableau qui suit:

En CHF	Présidence	Vice-présidence	Présidence du comité de nomination et de rémunération et du comité de révision et de risque	Membre	Présidence Pax Asset Management
Honoraire annuel	250'000	80'000	80'000	60'000	30'000
Forfait pour frais	20'000	10'000	5'000	5'000	1'500

Le comité de nomination et de rémunération peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu.

Les montants indiqués comprennent tous les honoraires pour l'ensemble des activités du conseil d'administration du Pax Holding et de ses filiales.

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2022, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 807'166 (CHF 807'102 l'année précédente). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 154'078 (CHF 154'066 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Le montant des indemnités versées en 2022 peut être consulté dans le tableau qui suit.

Indemnités des membres du conseil d'administration

En CHF	Honoraires y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	Total	
			2022	2021
Daniel O. A. Rüedi Président (y compris rémunérations pour le mandat de président du CA de la Pax Asset Management SA)	301'500	21'398	322'898	322'873
Thomas R. Schönbächler Vice-président, membre du comité de révision et de risque	90'000	6'154	96'154	96'146
Beat Bühlmann Membre du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'616	69'616	69'610
Nadja Lang Présidente du comité de nomination et de rémunération	85'000	6'154	91'154	91'146
Markus Lützeltschwab Membre du comité de révision et de risque	65'000	4'616	69'616	69'610
Alice Šachová-Kleisli Membre du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'616	69'616	69'610
Hans Wey Président du comité de révision et de risque	85'000	3'112	88'112	88'107
Total conseil d'administration	756'500	50'666	807'166	807'102

S'il existe des transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration au cours de l'année sous revue, celles-ci sont indiquées dans l'annexe, chapitre 5.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

Comité directorial

Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f). Ils touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité pour des frais forfaitaires ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui peut au maximum porter sur 75 pour cent de la rémunération fixe.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables pour garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration statue tous les ans quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la performance individuelle et l'indemnisation variable des membres du comité directorial. Les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Indemnité variable	Participation à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adéquat pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

Salaire de base

Le salaire de base est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue, de la responsabilité et de la valeur sur le marché de la fonction concernée ainsi que du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience ainsi que des résultats obtenus à ce jour.

Rémunération variable dépendant de la performance

La rémunération variable dépendant de la performance se base sur le résultat commercial et l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Normalement, elle est limitée à 50 pour cent du salaire de base, une indemnité supplémentaire pouvant atteindre 25 pour cent étant possible. Cela peut être le cas si les objectifs commerciaux ont été largement dépassés. Cette rémunération supplémentaire est payée seulement après trois ans et à condition que l'évolution des affaires reste positive et que le contrat de travail soit encore en vigueur à l'expiration de ces trois ans.

Les objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement sont déterminés tous les ans. Pour le CEO, ceux-ci sont convenus avec le comité de nomination et de rémunération. Les objectifs des autres membres du comité directorial sont déterminés par le CEO qui les fait autoriser par le comité de nomination et de rémunération.

Les objectifs commerciaux à atteindre pour l'exercice suivant sont définis tous les ans dans le cadre du processus d'approbation du budget et sont approuvés par le conseil d'administration.

L'année suivante, le degré d'atteinte de l'objectif est déterminé par le comité de nomination et de rémunération. Ce degré peut aller de 70 à 120 pour cent. Si tous les objectifs de l'entreprise ont été dépassés, une indemnité complémentaire peut être accordée.

Prévoyance

Les membres du comité directorial sont assurés auprès de la Pax, Fondation collective LPP, pour la prévoyance professionnelle.

Prestations annexes

Les membres du comité directorial bénéficient d'une voiture de fonction ou d'une prime de mobilité au titre de prestations auxiliaires. Ils reçoivent également une allocation forfaitaire pour frais de représentation conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale.

Rémunérations en 2022

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des indemnités maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites à l'occasion de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'exercice 2022 le montant global plafonné pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 2'718'802 (indemnisations dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2023) y compris allocations telles que les frais forfaitaires ou l'allocation de mobilité (CHF 2'793'909 année précédente). Les charges pour la caisse de pension côté employeur ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales pour les membres du comité directorial portent sur CHF 700'576 (année précédente: CHF 677'262).

Les montants énumérés comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le Pax Holding et les sociétés du groupe pour l'exercice 2022.

Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

En CHF	Salaire de base	Indemnité variable ¹	Autres paiements (prestations accessoires)	Total	
				2022	2021
Salaires du comité directorial	1'779'102	818'000	121'700	2'718'802	2'793'909²
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	526'500	240'000	20'400	786'900	833'180 ²
Assurances sociales et caisse de pension du comité directorial				700'576	677'262³
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)				171'300	173'155 ³
Total des rémunérations du comité directorial				3'419'378	3'471'171

¹ Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle

² Le montant indiqué dans le rapport de gestion 2021 comprenait les allocations pour enfants et de formation.

³ Le montant indiqué dans le rapport de gestion 2021 ne comprenait pas les contributions aux indemnités journalières de maladie et à l'assurance-accidents.

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directorial. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option.

Autres cadres, collaboratrices et collaborateurs

Le modèle de rémunération pour les collaboratrices et collaborateurs prévoit, analogiquement à celui du co-

mité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs de l'entreprise. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont clairement définies et qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise. Le montant de la part variable du salaire dépend de l'échelon de fonction et du programme de bonus et se situe entre trois et 20 pour cent du salaire de base pour une atteinte de l'objectif de 100 pour cent. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.

LES ASSUREURS SONT DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS POUR LES QUESTIONS DE PRÉVOYANCE

67%
institutions de
prévoyance

47%
employeur

31%
collègues

45%
Internet

44%
conseils
personnels en
face-à-face

14%
revues
spécialisés

Plusieurs réponses
possibles

En ce qui concerne l'offre d'informations, les assurances jouent un rôle important. En effet, 67 pour cent des personnes interrogées s'adressent d'abord à leur institution de prévoyance pour les questions d'assurance. Vient ensuite l'employeur avec 47 pour cent suivi d'Internet avec 45 pour cent. Les conseils personnels en face-à-face jouent alors un rôle important et sont très appréciés. Il est par ailleurs intéressant de noter que 36 pour cent sont prêts à payer pour des conseils utiles.

[Vers le résumé de l'étude](#)

UNE MAJORITÉ EST PRÊTE À RELEVER ACTIVEMENT LES DÉFIS DU DEUXIÈME PILIER

40 %
cotisations
plus élevées

8 %
place-
ments plus
risqués

29 %
combinaisons

22 %
plus d'années
de travail

Plusieurs réponses
possibles

L'un des défis du deuxième pilier réside dans l'augmentation de l'espérance de vie de la population. D'un côté, cela est réjouissant, mais d'un autre côté, cela a pour conséquence que le capital vieillesse épargné doit suffire de plus en plus longtemps. L'étude voulait déterminer quelle était la mesure que les participants préféraient pour remédier au problème. 40 pour cent des personnes interrogées sont prêtes à verser des cotisations plus élevées au 2^e pilier. 22 pour cent se prononcent en faveur d'années de travail supplémentaires, et 29 pour cent souhaitent une combinaison de cotisations plus élevées, d'années de travail supplémentaires et de placements plus risqués. Seuls quatre pour cent ne souhaitent rien faire. Selon l'étude, cela montre que la majorité des personnes interrogées connaît le problème et souhaite un changement.

PAX KONZERN

COMPTES CONSOLIDÉS 2022

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

En CHF 1'000	Commentaires	2022	2021
Primes brutes émises	2.1	747'829	715'173
Primes de réassurance cédées	2.1	-3'639	-1'884
Modification des reports de primes (brut)	2.1	90	2'424
Part des réassureurs à la modification des reports de primes	2.1	-49	22
Primes acquises pour le compte propre	2.1	744'230	715'735
Cas et prestations d'assurance payés (brut)	2.2	-712'935	-559'686
Modifications des réserves actuarielles (brut)	2.2	64'046	-121'286
Part des réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance	2.2	3'031	2'022
Prestations d'assurance pour le compte propre	2.2	-645'858	-678'950
Primes brutes émises pour le compte et au risque de tiers	2.1	100'838	96'645
Modification des reports de primes pour le compte et au risque de tiers		1'833	42
Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers	2.3	-88'640	-103'951
Modification des reports pour le compte et au risque de tiers		230'693	-188'312
Résultat des opérations d'assurance pour le compte et au risque de tiers		244'723	-195'576
Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance	2.4	-128'718	-132'625
Part des réassureurs aux frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance		85	0
Produit provenant des placements de capitaux	2.5	132'192	130'108
Bénéfices et pertes sur placements de capitaux	2.5	-59'685	-26'112
Charges liées à la gestion des placements de capitaux	2.5	-16'141	-15'228
Résultats des placements de capitaux pour le compte propre		56'367	88'768
Résultat des placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers		-254'023	215'459
Autres produits	2.6	18'035	15'340
Autres charges	2.7	-11'026	-12'142
Résultat des activités opérationnelles		23'814	16'009
Résultat extraordinaire		17	4
Résultat avant impôts		23'831	16'013
Impôts sur le revenu	2.8	-3'173	-2'705
Bénéfice annuel avant parts minorités		20'658	13'308
Minorités		873	0
Bénéfice annuel		21'531	13'308

BILAN CONSOLIDÉ

Actifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2022	31.12.2021
Placements de capitaux	4.1	7'186'969	7'244'994
Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	4.2	1'400'015	1'634'275
Placements incorporels	4.3	4'965	0
Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur	4.4	8'401	8'401
Immobilisations corporelles	4.5	288	287
Total de l'actif immobilisé		8'600'637	8'887'957
Parts des réassureurs aux réserves actuarielles	4.6	13'947	4'339
Créances	4.7	43'044	32'659
Créances vis-à-vis de sociétés associées		0	1
Liquidités		240'305	212'424
Actifs de régularisation	4.8	39'056	42'444
Total de l'actif circulant		336'352	291'867
Total actifs		8'936'989	9'179'824

Passifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2022	31.12.2021
Provisions techniques (brut)	4.9	6'556'785	6'624'660
Provisions techniques pour le compte et au risque de tiers		1'398'231	1'628'705
Provisions non techniques (financières)	4.10	71'799	73'157
Engagements financiers	4.1	27'187	6'669
Autres engagements	4.11	149'872	125'520
Passifs de régularisation		16'365	11'469
Total engagements		8'220'239	8'470'180
Réserves de capitaux		50'000	50'000
Réserves de réévaluation		213'703	241'375
Réserves de bénéfice		418'269	404'961
Bénéfice annuel		21'531	13'308
Capital propre, minorités exclues		703'503	709'644
Minorités		13'247	0
Total du capital propre		716'750	709'644
Total passifs		8'936'989	9'179'824

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En CHF 1'000	Commentaires	2022	2021
Bénéfice annuel avant minorités		20'658	13'308
Amortissement sur immobilisations corporelles	2.7	91	74
Amortissement placements incorporels	4.3	318	0
Participation au résultat organisations associées	4.1	6'707	9'305
Revalorisation sur placements de capitaux		-41'013	-26'091
Amortissement sur placements de capitaux		58'348	33'482
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux		42'350	18'720
Achat et vente de placements de capitaux			
+/- Immeubles de rapport		-36'864	-93'838
+/- Titres à revenu fixe		271'788	-35'740
+/- Prêts		30'000	0
+/- Hypothèques		-113'998	-68'866
+/- Actions		-136'324	-14'820
+/- Dérivés		-41'328	-31'673
+/- Dépôts à termes		20'000	-20'000
+/- Autres placements		-52'163	61'626
+/- Prêts sur polices		64	147
+/- Autres investissements financiers		-73	-0
+/- Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers		-22'806	-81'705
Modification des impôts latents	2.8	2'270	-91'702
			-294'866
Augmentation et diminution (nette) autres éléments			
+/- Modification de la part des réassureurs aux provisions techniques		1'331	2'038
+/- Modification des créances		-1'388	793
+/- Modification des créances envers les sociétés associées		1	-1
+/- Modification des actifs de régularisation		3'768	3'478
+/- Modification des provisions techniques (brut)		-86'141	92'294
+/- Modification des provisions techniques pour le compte et au risque de tiers		26'591	89'618
+/- Modification des provisions (financières) non techniques sans impôts latents		-202	-263
+/- Modification des engagements financiers		20'518	-1'984
+/- Modification des autres engagements		21'102	1'557
+/- Modification des passifs de régularisation		3'118	-11'303
			1'197
			188'727
Flux de fonds de l'activité d'exploitation		-3'278	-55'450
Report à la page suivante		-3'278	-55'450

En CHF 1'000	Commentaires	2022	2021
Report de la page précédente		-3'278	-55'450
ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Achat/vente des immobilisations corporelles		-14	-240
Achat des participations			
- Achat des participations		-7'185	-13'743
+ Entrée de liquidités		38'343	0
Flux de fonds de l'activité d'investissement		31'144	-13'983
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Versement issu de l'augmentation de capital (y compris agio), minorités		15	0
Flux de fonds de l'activité de financement		15	0
Modification du fonds liquidités		27'881	-69'433
Montant initial du fonds liquidités		212'424	281'857
Montant final du fonds liquidités		240'305	212'424

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL PROPRE

En CHF 1000	Réserves de capitaux	Réserves de réévaluation	Réserves de bénéfice, bénéfice annuel inclus	Capital propre, minorités exclues	Minorités	Total du capital propre
2022						
État au 1.1.2022	50'000	241'375	418'269	709'644	0	709'644
Bénéfice annuel	0	0	21'531	21'531	-873	20'658
Augmentation du capital	0	0	0	0	15	15
Acquisition de minorités	0	0	0	0	14'105	14'105
Modification des réserves de réévaluation	0	-27'672	0	-27'672	0	-27'672
État au 31.12.2022	50'000	213'703	439'800	703'503	13'247	716'750
2021						
État au 1.1.2021	50'000	200'249	404'961	655'210	0	655'210
Bénéfice annuel	0	0	13'308	13'308	0	13'308
Modification des réserves de réévaluation	0	41'126	0	41'126	0	41'126
État au 31.12.2021	50'000	241'375	418'269	709'644	0	709'644

Le Pax Holding est organisé en tant que société coopérative selon la législation suisse et ne détient ni capital sous forme de parts sociales ni capital de dotation. Les réserves ouvertes figurant dans la clôture individuelle du Holding sont contenues dans les comptes consolidés du groupe Pax, dans les réserves de bénéfices.

Les parts minoritaires sont indiquées à partir de début novembre 2022 et proviennent de la participation à la Simpego.

Les réserves de réévaluation après déduction des droits latents des preneuses et preneurs d'assurance dans la prévoyance professionnelle et après prise en compte des impôts latents concernent la Pax Assurance ainsi que le Pax Holding; aucune réserve de ce genre ne concerne Simpego. Brutes, par catégories de placement, celles-ci ont évolué comme suit:

En CHF 1000	Réserves de réévaluation au 01.01.	Modification avec effet sur le capital propre	Changement avec effet sur le résultat	Réserves de réévaluation au 31.12.
2022				
Immeubles de rapport	311'800	25'082	0	336'883
Actions	128'813	-60'446	-8'454	59'912
Autres placements	22'481	-12'888	-3'576	6'017
Total réserves de réévaluation brute	463'094	-48'252	-12'030	402'812
Excédents latents prévoyance professionnelle	-176'102	28'980	0	-147'121
Impôts latents	-45'617	3'630	0	-41'987
Total réserves de réévaluation nette	241'375	-15'642	-12'030	213'703
2021				
Immeubles de rapport	293'797	18'003	0	311'800
Actions	71'984	63'675	-6'845	128'813
Autres placements	8'091	14'390	-2	22'481
Total réserves de réévaluation brute	373'872	96'068	-6'847	463'094
Excédents latents prévoyance professionnelle	-134'310	-41'792	0	-176'102
Impôts latents	-39'313	-6'303	0	-45'617
Total réserves de réévaluation nette	200'249	47'973	-6'847	241'375

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 BASES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés du Pax Holding (société coopérative), Bâle, ont été établis en conformité avec les normes comptables Swiss GAAP RPC.

Pour les comptes consolidés, la nouvelle recommandation Swiss GAAP RPC 40 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance», spécifique à la branche et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, retient particulièrement l'attention.

La clôture de l'exercice du groupe doit refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) du groupe Pax et prend de ce fait en compte l'ensemble des sociétés appartenant au groupe comme une unité.

1.2 Principes de consolidation

La présente clôture consolidée est basée sur les clôtures individuelles des sociétés qui appartiennent au groupe Pax.

Les actifs et passifs internes au Konzern dans chacun des comptes annuels ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes au Konzern sont éliminés. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase» anglo-saxonne, ce qui signifie que l'on trouve, en face de la valeur comptable de participation de la société mère, le prorata au capital propre de la filiale au moment de l'acquisition ou de la première consolidation. Les sociétés acquises dans le courant de l'année sont réévaluées à la date d'acquisition selon des principes standardisés du Konzern et consolidées à partir de ce jour déterminant.

Il est tenu compte de sociétés auxquelles le Pax Holding participe directement ou indirectement à raison de plus de 50 pour cent selon la méthode de la consolidation intégrale, c'est-à-dire que les positions du compte annuel sont consolidées à 100 pour cent.

Les parts de minorités dans le capital propre et dans le résultat des différentes sociétés sont présentées séparément dans le bilan ainsi que dans le compte de profits et pertes. À condition que le contrôle soit maintenu, les changements dans la structure de propriété sont comptabilisés comme des transactions de capital propre.

Les entreprises associées sont prises en compte au prorata selon la méthode de mise en équivalence, un éventuel goodwill est désormais amorti dans les cinq ans.

Périmètre de consolidation

Font partie du périmètre de consolidation le Pax Holding (société coopérative), Bâle, ainsi que les filiales suivantes:

		31.12.2022	31.12.2021
	Capital de base en CHF 1'000	Taux de participation	Taux de participation
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	120'000	100.00%	100.00%
Creadi AG, Bâle	4'000	100.00%	100.00%
Pax Asset Management SA, Bâle	1'500	100.00%	100.00%
Simpego Assurances SA, Zurich	47'490	60.25%	49.15%

Les participations sont toutes détenues par le Pax Holding (société coopérative).

Le capital-actions de Simpego Assurances SA a été augmenté à 47.5 millions de CHF à l'occasion de trois augmentations de capital en juin, octobre et décembre 2022 auxquelles le Pax Holding (société coopérative) a participé, augmentant ainsi successivement sa part de 49.15 pour cent à 60.25 pour cent. De la sorte, le Pax Holding a obtenu la majorité des parts à la fin du mois d'octobre.

La Simpego Assurances SA propose des assurances de choses, notamment l'assurance véhicules à moteur (casco, responsabilité civile, accident occupants, assistance, faute grave) et l'assurance privée (ménage, responsabilité civile, bâtiment).

Du fait de la consolidation intégrale à compter du 1^{er} novembre 2022, des placements d'un montant de 17.4 millions de CHF et des provisions techniques d'un montant de 43.9 millions de CHF sont intégrés pour la première fois dans les comptes consolidés de Pax. Pour la période novembre-décembre 2022, les primes acquises de l'assurance de choses s'élèvent à 4.9 millions de CHF. Les primes acquises de la Simpego Assurances SA jusqu'en octobre 2022 portaient sur 20.6 millions de CHF

Date de clôture

Les comptes consolidés sont clôturés uniformément au 31 décembre et sont basés sur les clôtures individuelles vérifiées de toutes les sociétés du groupe.

Transactions avec des personnes proches

Sont considérées comme personnes proches (morales et juridiques) celles qui peuvent fortement influencer directement ou indirectement sur des décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations contrôlées, directement ou indirectement, de façon déterminante par les mêmes personnes sont également considérées comme proches.

Sont notamment désignés comme personnes proches les membres du comité directorial et des conseils d'administration des sociétés du groupe Pax ainsi que des institutions de prévoyance.

1.3 Conversion de devises étrangères

Le groupe Pax travaille exclusivement sur le territoire suisse. Des comptes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Une grande partie des devises est couverte au moyen d'opérations à terme sur devises. Les cours appliqués à la fin de l'année étaient les suivants:

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
EUR	0.987	1.036
USD	0.925	0.911

1.4 Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation les plus importants sont expliqués ci-après :

Bases d'évaluation

L'évaluation des actifs et passifs de toutes les sociétés consolidées se fait selon des critères unifiés. Les pertes de valeur par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées avec effet sur le résultat au moment où elles se produisent.

Immeubles de rapport

Concernant les immeubles de rapport, il s'agit de biens qui sont chaque fois portés au bilan à leur valeur de marché après la première prise en compte. La valeur de marché est calculée pour la totalité du portefeuille selon la méthode DCF (discounted cash flow) et est examinée chaque année par des experts externes. Des écarts entre les valeurs internes et externes obtenues sont systématiquement analysés et justifiés par immeuble.

La méthode DCF est considérée comme appropriée étant donné qu'elle prévoit notamment les recettes et les dépenses et les représente pour chaque objet individuellement.

L'évaluation DCF des biens immobiliers des opérations d'assurance est effectuée au moyen de la méthode DCF selon CIFI et tient compte d'une notation des biens-fonds (pour parvenir à une stratégie générale par objet immobilier), de futurs flux de trésorerie estimés, d'investissements (Capex) et d'un taux d'escompte. Sur le modèle des règles prudentielles applicables aux compagnies d'assurance, l'ensemble du portefeuille immobilier est entièrement évalué par des experts externes sur une période de dix ans.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché plus élevée est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

L'immeuble du siège social, essentiellement à usage propre, apparaît comme placement immobilier dans les placements de capitaux. La valeur locative imputée, conforme au marché, est examinée tous les ans.

Immeubles de rapport en construction

Il s'agit là de biens prévus pour être intégrés dans le portefeuille propre. Ils sont évalués au maximum à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Des dévalorisations sont réévaluées. Des pertes de valeur apparaissant pendant la phase de construction sont réévaluées avec effet sur le résultat. Une fois la construction achevée, ces biens sont intégrés dans le portefeuille et ensuite maintenus à la valeur marchande.

Participations

Les participations de 20 à moins de 50 pour cent sont prises en compte au prorata en tant qu'organisations associées (méthode de mise en équivalence). Jusqu'à fin octobre, l'engagement dans la Simpego Assurances SA était comptabilisé comme une société associée. Avec l'acquisition de la majorité des actions en octobre, cette société est intégralement consolidée depuis novembre 2022.

Titres à revenu fixe

Ces titres sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Les amortissements linéaires résultant de l'application de cette méthode sont saisis avec effet sur le résultat. Des dévalorisations perceptibles durables pour des raisons de solvabilité sont prises en compte par la saisie d'ajustements individuels. Les intérêts courus sont saisis en tant qu'actifs de régularisation pour la période concernée.

Prêts, hypothèques

Ces placements sont des placements à taux fixe avec des échéances fixes qui sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Des ajustements de valeur individuels sont saisis si nécessaire.

Actions

Il s'agit là, en général, de titres cotés en Bourse qui sont portés au bilan à la valeur de marché de la date du bilan. La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Celle-ci est inscrite

avec effet sur le résultat en cas de vente. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

Dérivés

Des puts sont utilisés à des fins de couverture, des calls pour l'optimisation. Des contrats à termes sur indice boursier sont utilisés ponctuellement. Ces placements sont évalués à des valeurs proches du marché, au cours de la Bourse lorsque cela est possible.

Autres placements

Le groupe Pax utilise des placements collectifs et des placements alternatifs. Ces derniers comprennent les private debts, les investissements dans les infrastructures en Suisse et en Europe, les insurance-linked securities et les investissements indirects dans l'immobilier en Europe. L'évaluation est effectuée à la valeur actuelle.

Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers

Il s'agit de placements de capitaux détenus comme garantie pour des produits d'assurance liés à des fonds. Les preneuses et preneurs d'assurance qui détiennent des produits de ce genre participent au bénéfice ou à la modification de valeur de ces placements de capitaux à leur propre risque.

L'évaluation au bilan de ces placements en capitaux est effectuée aux valeurs de marché. Des plus-values et des moins-values résultant de l'évaluation sont neutralisées par des modifications correspondantes des provisions actuarielles appartenant à cette catégorie de placements. Elles ne modifient ni les réserves de réévaluation, ni le bénéfice annuel.

Placements incorporels

L'acquisition des parts de la Simpego Assurances SA est également liée à l'acquisition d'une part du goodwill. Il s'agit de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur patrimoniale proportionnelle à la date d'acquisition. Du fait du passage à la consolidation intégrale, le goodwill payé, qui était inclus dans le

poste «Participation» du bilan jusqu'en octobre 2022, est présenté séparément. Aucune autre valeur patrimoniale incorporelle n'a été identifiée dans le cadre de la première consolidation.

Immobilisations corporelles

Celles-ci sont inscrites à l'actif à partir d'un montant de CHF 5'000 et amorties linéairement sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur réalisable est vérifiée lors de chaque clôture.

Frais de conclusion

Ces frais, qui apparaissent au moment de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou du renouvellement de contrats d'assurance, sont saisis directement à la charge du compte de profits et pertes et ne sont pas portés à l'actif.

Créances

Les créances comprennent aussi bien les avoirs provenant des opérations d'assurance que les autres créances; elles sont évaluées à la valeur nominale. D'éventuelles dévalorisations sont prises en compte par la constitution d'un ducroire.

Liquidités

Les liquidités constituent la base du tableau de financement et comprennent les avoirs en caisse librement disponibles ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales.

Provisions techniques assurance-vie

a) Provision techniques

Celles-ci représentent des obligations vis-à-vis des preneuses / preneurs d'assurance. Elles sont fondamentalement évaluées sur la base de chaque contrat d'assurance. Les prescriptions et usages suisses ainsi que les plans d'exploitation approuvés constituent la base pour les calculs. Des bases et méthodes spécifiques sont appliquées selon les branches, à savoir la prévoyance privée et la prévoyance professionnelle.

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore

inconnus. Les provisions pour sinistres sont régulièrement examinées et, le cas échéant, adaptées notamment en ce qui concerne la méthode d'évaluation.

b) Réserve mathématique

Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de paiement, escomptés du taux d'intérêt technique correspondant, constitués à partir de la différence entre les versements à venir aux assurées et assurés (prestations d'assurance) et les paiements à venir des assurés (primes). Les bases biométriques (mortalité, probabilité d'invalidité et autres probabilités d'exclusion) sont dans ce cas prises en compte (méthode prospective). En ce qui concerne les avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle ainsi que les produits de capitaux flexibles et les produits liés à des fonds dans la prévoyance privée, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs accumulés des assurées et assurés (méthode rétrospective).

Lorsque les bases de calcul tarifaires pour le calcul individuel des engagements ne semblent plus suffisantes, des renforcements sont calculés avec des bases biométriques et des taux d'actualisation prudents. Plutôt que pour des contrats individuels, ces calculs peuvent être effectués pour des portefeuilles partiels appropriés.

Les bases biométriques sont déterminées en se fondant sur les tables de 2^e ordre de l'ASA, à partir de l'expérience de Pax. Pour certains petits portefeuilles partiels, qui ne constituent pas une base suffisante pour les évaluations statistiques, l'expérience de l'ASA est mise à profit en tout ou partie. Les taux d'annulation sont modélisés selon les tables d'annulation actuelles comme pour le SST.

Différents taux d'intérêt sont appliqués pour les escomptes des provisions: un taux d'intérêt pour la prévoyance professionnelle, un pour les assurances de rentes dans la prévoyance privée et un pour les autres assurances dans la prévoyance privée. Aucune distinction n'est alors faite entre devises. L'allocation d'actifs actuelle, les hypothèses de rendement des différentes catégories d'actifs et les hypothèses de réinvestissements futurs déduites des courbes de taux actuelles constituent la base de ce calcul.

Le taux d'escompte pondéré effectif est de 1.16 pour cent dans la prévoyance professionnelle (sans les avoirs de vieillesse) et de 1.18 pour cent dans la prévoyance privée.

Afin d'atteindre un niveau de sécurité suffisant en ce qui concerne les réserves actuarielles, nous poursuivons une approche globale chez Pax. Un processus mène à une sécurité suffisante. Les principes et les paramètres pour le calcul des provisions du plan d'exploitation sont définis chaque année par l'actuaire responsable, présentés au comité des réserves et, le cas échéant, explicités. Le calcul des vecteurs de rendement est coordonné avec la gestion des actifs. L'étape suivante consiste à comparer les provisions prévues dans le plan d'exploitation avec les provisions suffisantes selon la directive FSA ou avec ses scénarios minimaux. Les provisions seront au moins portées à ces niveaux. Les résultats des calculs sont à leur tour explicités au comité des réserves. Le comité directorial est informé des réunions du comité des réserves. Dans ce sens, «suffisant» va au-delà de ce que la directive FSA entend par «provisions suffisantes».

Pour tenir compte des incertitudes et de la volatilité inhérentes aux activités d'assurance, il existe un fonds de compensation des risques. Celui-ci est prévu dans le plan d'exploitation et apparaît dans les provisions techniques. Il n'existe pas d'autres provisions de fluctuation et de sécurité au sens plus strict.

c) Report de primes

La régularisation des primes déjà encaissées mais concernant des périodes futures s'effectue au jour précis. La réserve mathématique statutaire évalue les futures obligations actuarielles sur la base de principes de calcul tarifaires.

d) Provisions de fluctuation

Des provisions de fluctuation sont constituées pour certains portefeuilles partiels, conformément aux plans commerciaux. Celles-ci s'orientent sur l'évolution historique et visent à atténuer les influences dues aux fluctuations aléatoires.

e) Provision pour prestations d'assurance

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspon-

dent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus.

Les provisions pour sinistres sont régulièrement examinées et, le cas échéant, adaptées, notamment en ce qui concerne la méthode d'évaluation.

Les réserves IBNR sont calculées de manière forfaitaire sur la base des primes de risque conformément au plan d'exploitation. Les provisions statutaires pour sinistres couvrent notamment le dommage maximal d'un possible événement extrême dans la prévoyance privée. Ces provisions pour sinistres sont des estimations «best estimate».

Dans la prévoyance professionnelle, une provision est en outre constituée pour les possibles pertes résultant de la vente de placements lors d'une vague de résiliation en cas de hausse soudaine des taux d'intérêt.

f) Provisions pour la participation future aux excédents

Les preneuses et preneurs d'assurance participent au produit réalisé chaque année grâce aux opérations d'assurance sur la vie. Cette participation prend la forme d'attributions à la réserve pour la participation future aux excédents. Les montants attribués à cette réserve sont distribués aux preneuses et preneurs d'assurance dans les années qui suivent sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

g) Excédents latents

Ces excédents latents se fondent sur les plus-values résultant d'une évaluation différente des placements de capitaux dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Ces plus-values résultent d'approches différentes entre établissement des comptes consolidés et comptes selon le droit commercial. Elles peuvent tout autant avoir un effet sur le résultat qu'être sans effet sur le résultat de la réserve de réévaluation. Sur ces différences de valeur inscrites au bilan, 90 pour cent, ce qui correspond à la quote-part de distribution (legal quote), sont chaque fois attribués aux assurées et assurés en tant que futurs droits potentiels. Elles ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

Provisions techniques assurance de choses

Ces provisions techniques concernent la Simpego Assurances SA intégralement consolidée depuis novembre 2022. Elles comprennent les reports de primes, les provisions pour sinistres (cas individuels et IBNR), les provisions pour frais de traitement des sinistres ainsi que les provisions pour fluctuations et risques de pertes. L'évaluation s'effectue selon les directives relevant du droit de la surveillance en tenant compte des taux de réassurance. Des méthodes actuarielles de constitution de réserves sont appliquées. Les modèles de paiement et les dates de paiement prévues ne sont pas explicitement pris en compte, c'est-à-dire que les provisions pour sinistres ne sont pas escomptées.

En résumé, les provisions sont évaluées comme suit:

- Reports de primes: ils sont calculés au prorata temporis par contrat individuel et servent à la délimitation dans le temps.
- Provisions pour sinistres: elles sont déterminées au cas par cas. Celles-ci comprennent des provisions pour les sinistres en cours déjà déclarés (RBNS) ainsi que pour les sinistres non encore déclarés (IBNR). Les frais de règlement des sinistres futurs liés au traitement des sinistres sont couverts par la provision ULAE.
- Provisions de fluctuations: elles sont mises en rapport avec les besoins en provisions pour sinistres. Ces provisions visent à atténuer les incertitudes liées à l'évaluation des provisions et à compenser ainsi les fluctuations aléatoires dans le temps.
- Provisions pour risques de pertes: elles ont été comptabilisées pour les primes non encore acquises de l'assurance véhicules à moteur et sont évaluées sur la base de valeurs empiriques, notamment en ce qui concerne les taux de coûts et de sinistres.

En fonction des branches d'assurance proposées et en raison de la courte durée de vie de la société, différentes approches et méthodes de réservation sont appliquées. Les estimations des provisions, les méthodes actuarielles utilisées et les hypothèses à la base de celles-ci sont surveillées en permanence et adaptées si nécessaire. Les variations d'évaluation sont comptabilisées avec effet sur le résultat au moment de la variation.

Autres engagements

Ce poste comprend des engagements qui pourront, dans les années à venir, être compensés avec des créances de primes ou des commissions telles que primes payées par avance ou dépôts de primes. Ceux-ci n'entraînent de ce fait aucune sortie directe de fonds. Cette position comprend également des engagements de paiement pour des cas de prestations non encore réglés, mais comptabilisés.

Provisions (financières) non techniques

Il s'agit là, d'une part, de provisions pour des engagements incertains, mais pouvant être estimés, qui résultent d'événements passés n'appartenant pas aux opérations d'assurance. D'autre part, la provision pour les créances irrécouvrables des opérations de la prévoyance professionnelle y est également comprise. Le montant de ces provisions correspond à l'estimation des sorties futures de fonds. La provision pour les impôts latents est également affichée dans cette position.

Actifs/passifs de régularisation

Les délimitations de compte servent à saisir les charges et les produits pour chaque exercice. Du côté actif, elles englobent essentiellement des intérêts courus régularisés sur les titres à intérêt fixe, du côté passif la délimitation de prestations de tiers non encore comptabilisées, de frais de personnel et d'impôts dus.

Impôts

Les impôts courants sur le capital et le revenu sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts dus à court terme figurent dans les passifs de régularisation. Des économies d'impôts possibles sur la base de reports de pertes existants sont prises en compte lorsque leur réalisation dans les années à venir semble probable.

Des impôts latents apparaissant au niveau du Konzern en raison d'applications d'évaluation différentes sont délimités au taux d'imposition attendu. Dans les présents comptes consolidés, les impôts latents concernent le niveau du holding et l'assurance-vie, le taux d'imposition s'élevant à 15.0 pour cent (année précédente: 14.8 pour cent).

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaboratrices et collaborateurs du groupe Pax sont affiliés à plusieurs institutions de prévoyance conformément à la législation suisse. Cette prévoyance est financée grâce aux cotisations annuelles des salariées et salariés et de l'employeur. Ces dernières sont saisies dans les frais de personnel du compte de profits et pertes pour l'exercice concerné. Des prestations de retraite ainsi que d'invalidité et de décès sont accordées conformément aux règlements de prévoyance.

1.5 Estimations et hypothèses

Lorsque les comptes consolidés sont établis en conformité avec Swiss GAAP RPC, des estimations et des hypothèses doivent être établies qui pourraient influencer sur les postes figurant au bilan et au compte de profits et pertes ainsi que sur leur présentation en annexe. Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des connaissances tirées du passé. Elles sont régulièrement examinées et recoupées avec la situation actuelle. Les valeurs futures réelles peuvent malgré tout s'écarter de ces estimations. Les hypothèses et estimations les plus importantes concernent les provisions actuarielles, les immeubles en biens propres et les impôts latents.

2 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

2.1 Primes acquises pour le compte propre

En CHF 1'000	2022			2021		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
PRIMES						
Prévoyance privée	315'214	-844	314'370	279'159	-813	278'346
Prévoyance professionnelle	426'100	-979	425'121	435'761	-1'071	434'690
Assurance de choses	6'492	-1'816	4'676	0	0	0
Autres affaires	23	0	23	253	0	253
	747'829	-3'639	744'189	715'173	-1'884	713'289
MODIFICATION DES REPORTS DE PRIMES						
Prévoyance privée	-254	24	-229	2'423	22	2'445
Assurance de choses	343	-74	269	0	0	0
Autres affaires	1	0	1	1	0	1
	90	-49	41	2'424	22	2'446
PRIMES ACQUISES POUR LE COMPTE PROPRE						
Prévoyance privée	314'960	-820	314'140	281'582	-791	280'791
Prévoyance professionnelle	426'100	-979	425'121	435'761	-1'071	434'690
Assurance de choses	6'835	-1'889	4'945	0	0	0
Autres affaires	24	0	24	254	0	254
Total	747'919	-3'689	744'230	717'597	-1'862	715'735

Avec les primes d'assurance-vie liée à des participations de KCHF 100'838 (année précédente: KCHF 96'645), les primes brutes s'élèvent au total à KCHF 842'174

(année précédente: KCHF 811'818). Selon le mode de paiement, ces primes brutes de l'assurance-vie sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2022		2021	
				Changement par rapport à l'année précédente
PRIMES PÉRIODIQUES				
Prévoyance privée	284'652	276'443	3.0%	
Prévoyance professionnelle	215'409	223'392	-3.6%	
Activité vie liée à des participations	84'301	78'907	6.8%	
Autres	23	253	-91.0%	
	584'385	578'995	0.9%	
PRIMES UNIQUES				
Prévoyance privée	30'562	2'716	1'025.4%	
Prévoyance professionnelle	210'690	212'369	-0.8%	
Activité vie liée à des participations	16'536	17'738	-6.8%	
	257'789	232'823	10.7%	
Total primes brutes assurance-vie	842'174	811'818	3.7%	

2.2 Prestations d'assurance pour le compte propre

En CHF 1'000	2022			2021		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
PRESTATIONS D'ASSURANCE NETTES VERSÉES						
Cas de décès	-18'204	108	-18'096	-22'428	1'363	-21'065
Échéances	-132'641	0	-132'641	-130'946	0	-130'946
Rentes de vieillesse et de survivants	-79'669	0	-79'669	-77'520	0	-77'520
Invalidité	-31'430	1'073	-30'357	-34'824	819	-34'005
Assurance maladie	-171	0	-171	-183	0	-183
Indemnités pour annulations de contrats/départs	-444'234	1'598	-442'636	-293'785	1'900	-291'885
Assurance de choses	-6'586	2'063	-4'523	0	0	0
Total	-712'935	4'842	-708'093	-559'686	4'082	-555'604
MODIFICATION DES RÉSERVES ACTUARIELLES						
Provisions pour prestations d'assurance	95'306	-1'122	94'184	-102'386	-1'063	-103'449
Réserve mathématique	3'259	-196	3'063	-1'776	-997	-2'773
Provisions pour parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance	-19'791	0	-19'791	-15'207	0	-15'207
Provisions pour futures participations aux excédents	-15'261	0	-15'261	-1'917	0	-1'917
Assurance de choses	533	-492	41	0	0	0
Total	64'046	-1'811	62'235	-121'286	-2'060	-123'346
Part réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance		3'031			2'022	
dont assurance-vie		1'460			2'022	
dont assurance de choses		1'571			0	
Prestations d'assurance pour le compte propre			-645'858			-678'950

2.3 Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers

En CHF 1'000	2022	2021	Changement par rapport à l'année précédente
Cas de décès	-3'835	-3'710	3.4%
Échéances	-41'095	-51'179	-19.7%
Annulations de contrats	-43'710	-49'062	-10.9%
Total	-88'640	-103'951	-14.7%

2.4 Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance (brut)

En CHF 1'000	2022	2021	Changement par rapport à l'année précédente
CHARGES TECHNIQUES SELON LES SECTEURS DE FONCTION			
Distribution	-60'811	-67'493	-9.9%
Charges de personnel service interne	-41'454	-39'511	4.9%
Charges de matériel service interne	-26'454	-25'621	3.2%
Total service interne	-67'907	-65'132	4.3%
Total	-128'718	-132'625	-2.9%

Les charges techniques sont à notre propre charge; ils comprennent, en plus des frais de personnel, surtout les charges de commissions pour la distribution. Les charges de matériel contiennent les frais pour l'informatique, la télécommunication, le marketing, l'infrastructure et l'administration.

2.5 Résultat des placements de capitaux pour le compte propre

En CHF 1'000	2022			2021		
	Produit des placements de capitaux	Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	Résultat des placements de capitaux	Produit des placements de capitaux	Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	Résultat des placements de capitaux
Immeubles de rapport	57'186	-5'512	51'674	53'536	-18'669	34'867
Participations	-6'707	-1'122	-7'829	-9'305	-1'426	-10'731
Titres à revenu fixe	48'271	-6'396	41'875	55'390	4'529	59'920
Prêts	7'364	0	7'364	7'676	0	7'676
Hypothèques	3'280	0	3'280	2'234	31	2'265
Actions	16'474	-19'192	-2'718	13'544	17'412	30'956
Dérivés	0	-21'373	-21'373	0	-32'171	-32'171
Dépôts à termes	-5	0	-5	-85	0	-85
Autres placements	5'949	-6'091	-142	7'484	4'181	11'665
Prêts sur police	24	0	24	23	0	23
Autres placements financiers	356	0	356	-389	0	-389
Total	132'192	-59'685	72'507	130'108	-26'113	103'996

La somme des bénéfices et pertes réalisés de 59.7 millions de CHF (année précédente: 26.1 millions de CHF) est présentée dans le tableau de financement par type de résultat. Les titres à revenu fixe comprennent une correction de valeur individuelle de 10 millions de CHF ce qui est une répercussion du conflit en Ukraine.

Les bénéfices et les pertes comprennent également le résultat des mesures de couverture de change et des cours des actions qui servent à atténuer les risques dans les opérations de placement. Les bénéfices et les pertes sur les placements et les dérivés se neutralisent en grande partie pour les positions couvertes (net).

En CHF 1'000	2022		2021	
				Changement par rapport à l'année précédente
CHARGES POUR LA GESTION DES PLACEMENTS DE CAPITAUX				
Immeubles de rapport	-13'681	-12'564		8.9%
Autres placements	-2'459	-2'664		-7.7%
Total	-16'141	-15'228		6.0%

En ce qui concerne les immeubles de rapport, la majeure partie est consacrée à l'entretien et aux rénovations; les frais d'administration des autres placements comprennent les frais, taxes et impôts.

2.6 Autre produit

En CHF 1'000	2022	2021	Changement par rapport à l'année précédente
AUTRE PRODUIT			
Produits des intérêts et commissions	18'031	15'225	18.4%
Autre produit	4	115	-96.5%
Total	18'035	15'340	17.6%

2.7 Autres charges

En CHF 1'000	2022	2021	Changement par rapport à l'année précédente
AUTRES CHARGES			
Frais d'intérêts	-1'832	-1'763	3.9%
Dépenses de personnel autres opérations	-4'452	-4'768	-6.6%
Frais de gestion autres opérations	-3'535	-4'774	-25.9%
Amortissement des immobilisations corporelles	-91	-74	23.0%
Amortissement placements incorporels	-318	0	100.0%
Autres charges	-797	-763	4.5%
Total	-11'026	-12'142	-9.2%

2.8 Impôts sur les bénéfices

En CHF 1'000	2022	2021	Changement par rapport à l'année précédente
Impôts sur les bénéfices	-903	-814	11.0%
Changement des impôts latents	-2'270	-1'891	20.1%
Total	-3'173	-2'705	17.3%

3 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

En CHF 1'000	2022				2021			
	Assurance- vie	Assurance de choses	Autres opérations	Total	Assurance- vie	Assurance de choses	Autres opérations	Total
Primes brutes émises	741'314	6'492	23	747'829	714'920	0	253	715'173
Primes de réassurance cédées	-1'824	-1'816	0	-3'639	-1'884	0	0	-1'884
Modification des reports de primes (brut)	-254	343	1	90	2'423	0	1	2'424
Part réassureurs à la modification des reports de primes	24	-74	0	-49	22	0	0	22
Primes acquises pour le compte propre	739'261	4'945	24	744'230	715'481	0	254	715'735
Cas et prestations d'assurance payés (brut)	-706'349	-6'586	0	-712'935	-560'904	0	0	-560'904
Modifications des réserves actuarielles (brut)	63'513	533	0	64'046	-121'286	0	0	-121'286
Part réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance	1'460	1'571	0	3'031	2'022	0	0	2'022
Prestations d'assurance pour le compte propre	-641'375	-4'483	0	-645'858	-680'168	0	0	-680'168
Primes brutes émises pour le compte et au risque de tiers	100'838	0	0	100'838	96'645	0	0	96'645
Modification des reports de primes pour le compte et au risque de tiers	1'833	0	0	1'833	42	0	0	42
Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers	-88'640	0	0	-88'640	-103'951	0	0	-103'951
Modifications des reports pour le compte et au risque de tiers	230'693	0	0	230'693	-188'312	0	0	-188'312
Résultat des opérations d'assurance pour le compte et au risque de tiers	244'723	0	0	244'723	-195'576	0	0	-195'576
Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance	-126'218	-2'462	0	-128'680	-132'585	0	0	-132'585
Part des réassureurs aux frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance	0	85	0	85	0	0	0	0
Produit provenant des placements de capitaux	138'153	10	-1'448	136'715	138'694	0	-4'498	134'195
Bénéfices et pertes sur placements de capitaux	-58'216	-11	-1'458	-59'685	-29'094	0	2'982	-26'112
Charges liés à la gestion des placements de capitaux	-22'853	0	-6	-22'858	-21'629	0	-16	-21'645
Résultats des placements de capitaux pour le compte propre	57'085	-1	-2'912	54'172	87'970	0	-1'532	86'439
Résultat des placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	-254'023	0	0	-254'023	215'459	0	0	215'459
Autres produits	14'886	7	18'903	33'796	14'632	0	17'678	32'309
Autres charges	-1'671	-368	-22'592	-24'630	-2'742	0	-22'862	-25'604
Résultat des activités opérationnelles	32'667	-2'276	-6'577	23'814	22'471	0	-6'463	16'009
Élimination des revenus	-13'408	0	-6'876	-20'284	-13'226	0	-7'832	-21'057
Élimination des charges	6'779	0	13'505	20'284	7'717	0	13'340	21'057
Résultat extraordinaire	0	0	17	17	0	0	4	4
Résultat avant impôts	26'038	-2'276	69	23'831	16'963	0	-951	16'013
Impôts sur le revenu	-2'579	0	-594	-3'173	-2'057	0	-648	-2'705
Bénéfice annuel avant minorités	23'459	-2'276	-525	20'658	14'906	0	-1'599	13'308
Minorités	0	873	0	873	0	0	0	0
Bénéfice annuel	23'459	-1'403	-525	21'531	14'906	0	-1'599	13'308

Les prévoyances privée et professionnelle sont exploitées par la Pax Assurance et sont présentées dans le segment «Assurance-vie».

Les autres opérations comprennent les contributions provenant du Pax Holding, de la Pax Asset Management SA et de la Credi AG.

Le résultat de la Simpego Assurances SA comprend la période de novembre à décembre 2022 et apparaît dans le secteur assurance de choses. Le résultat en tant qu'entreprise associée jusqu'en octobre 2022 est inclus dans le secteur autres activités.

Les éliminations concernent les ventes internes au sein du groupe Pax, sans Simpego. L'année précédente, les résultats sectoriels étaient présentés nets après éliminations. À partir de 2022, les chiffres d'affaires seront présentés en brut, l'année précédente a été adaptée.

Les placements de capitaux par segments, hormis les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers, ainsi que les provisions techniques se répartissent comme suit:

En CHF 1'000	2022				2021			
	Assurance-vie	Assurance de choses	Autres opérations	Total	Assurance-vie	Assurance de choses	Autres opérations	Total
Placements de capitaux	7'144'142	17'425	25'403	7'186'969	7'188'727	0	56'266	7'244'994
Provisions techniques	6'512'837	43'948	0	6'556'785	6'624'660	0	0	6'624'660

4 COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

4.1 Placements de capitaux

Les placements de capitaux pour le compte propre se répartissent sur les catégories de placement suivantes:

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	Changement par rapport à l'année précédente
Immeubles de rapport	1'347'171	1'286'753	4.7%
Participations	0	18'106	-100.0%
Titres à revenu fixe	4'294'012	4'554'762	-5.7%
Prêts	438'000	468'000	-6.4%
Hypothèques	322'734	208'736	54.6%
Actions	516'692	469'636	10.0%
Dérivés	28'801	8'845	225.6%
Dépôts à termes	0	20'000	100.0%
Autres placements	236'995	207'601	14.2%
Prêts sur polices	2'470	2'534	-2.5%
Autres placements financiers	94	20	359.0%
Total	7'186'969	7'244'994	-0.8%

a) Immeubles de rapport

Les immeubles de rapport évalués selon la méthode DCF ont évolué comme suit comparés à l'année précédente:

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
VALEURS MARCHANDES		
État au 1^{er} janvier	1'286'753	1'190'419
Entrées	36'861	93'818
Modifications de valeur	23'557	2'517
État au 31 décembre	1'347'171	1'286'753
Dont en construction pour le portefeuille	7'123	7'222
Valeur d'acquisition au 31 décembre	1'064'600	1'027'739

b) Participations

Ce poste du bilan contenait l'engagement dans la Simpego Assurances SA et comprenait également le goodwill. En raison du passage à la consolidation intégrale, le goodwill non encore amorti est présenté

séparément en tant qu'immobilisation incorporelle. La participation est remplacée par la part d'actifs et de passifs ainsi que par les participations minoritaires au moyen de la consolidation intégrale.

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	
			Changement par rapport à l'année précédente
État au 1^{er} janvier	18'106	15'094	20.0%
Acquisitions jusqu'en octobre 2022 ou 2021	7'185	13'743	-47.7%
Amortissement goodwill jusqu'en octobre 2022 ou 2021	-1'122	-1'426	-21.4%
Participation au résultat jusqu'en octobre 2022 ou 2021	-6'707	-9'305	-27.9%
Reclassification au 1 ^{er} novembre 2022	-17'462	0	100.0%
État au 31 décembre	0	18'106	-100.0%

c) Placements de capitaux mobiles

Les placements mobiles sont intégrés dans les comptes consolidés à des valeurs différentes. Pour les titres à revenu fixe, les prêts et les hypothèques, le bilan est établi selon la méthode AC. Pour les autres catégories, c'est la valeur marchande qui est déterminante. Ces différences d'évaluation sont présentées ci-après:

En CHF 1'000	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur d'acquisition	Valeur marchande	Valeur dans les comptes du Konzern	Valeur d'acquisition	Valeur marchande	Valeur dans les comptes du Konzern
Titres à revenu fixe	4'389'176	3'842'076	4'294'012	4'651'609	4'748'377	4'554'762
Prêts	438'066	438'000	438'000	468'066	468'000	468'000
Hypothèques	322'734	322'734	322'734	208'736	208'736	208'736
Actions	480'751	516'692	516'692	346'817	469'636	469'636
Dérivés	30'890	28'801	28'801	10'383	8'845	8'845
Dépôts à termes	0	0	0	20'000	20'000	20'000
Autres placements	247'662	236'995	236'995	190'251	207'601	207'601
Les autres placements se composent comme suit:						
Placement private equity	8'812	4'476	4'476	8'812	4'418	4'418
Placements collectifs	186'435	180'257	180'257	134'852	156'775	156'775
Placements alternatifs	49'056	50'061	50'061	38'888	40'694	40'694
Insurance-linked securities	3'359	2'202	2'202	7'699	5'713	5'713

En raison des répercussions du conflit en Ukraine et de l'évolution générale des taux d'intérêt, la valeur de marché des placements à taux fixe qui sont évalués selon la méthode linéaire amortized cost, a chuté en dessous de la valeur des comptes consolidés. Pour des raisons de solvabilité, des obligations d'une valeur de 10 millions de CHF ont également été réévaluées.

Les échéances des titres à revenu fixe sont les suivantes (valeurs nominales):

ÉCHÉANCES en CHF 1'000	Au cours d'un an	1-6 ans	6-11 ans	plus de 11 ans Total	Total
État au 31.12.2022	250'845	1'356'889	1'362'513	1'311'874	4'282'122
État au 31.12.2021	374'300	1'499'027	1'469'831	1'161'245	4'504'403

Les échéances des titres à revenu fixe de l'assurance de choses vont jusqu'en 2029 au plus tard.

Les **dérivés** dans les autres placements de capitaux se composent comme suit:

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	Changement par rapport à l'année précédente
Opérations à terme sur les devises			
- à des fins de couverture	28'801	8'845	225.6%
Total	28'801	8'845	225.6%
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	27'187	6'669	307.7%

4.2 Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	Changement par rapport à l'année précédente
État au 1 ^{er} janvier	1'634'275	1'444'877	13.1%
Entrées	32'319	385'130	-91.6%
Sorties	-9'513	-293'428	-96.8%
Flux de trésorerie net	22'806	91'702	-75.1%
Modifications des valeurs du marché non réalisées	-257'066	97'696	-363.1%
État au 31 décembre	1'400'015	1'634'275	-14.3%

Ces placements de capitaux sont répartis sur les catégories de placement suivantes:

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	
			Changement par rapport à l'année précédente
Fonds marché monétaire	3'297	3'656	-9.8%
Fonds obligations	1'672	5'093	-67.2%
Fonds actions	1'321'853	1'531'781	-13.7%
Fonds immobiliers	231	462	-50.0%
Fonds mixtes	57'680	72'986	-21.0%
Produits structurés	15'283	20'298	-24.7%
Total	1'400'015	1'634'275	-14.3%

D'autres placements issus de l'assurance-vie liée à des participations de KCHF 3'150 (année précédente: KCHF 14'750) se trouvent dans les liquidités.

4.3 Placements incorporels

Les placements incorporels contiennent le goodwill issu de l'engagement dans la Simpego Assurances SA. Jusqu'en octobre 2022, cette participation était traitée comme une entreprise associée, une consolidation intégrale ayant lieu à partir de novembre 2022. Jusqu'à cette date, le goodwill était inclus dans le poste

participation; il est désormais présenté séparément.

La majorité des actions a été obtenue progressivement au cours de l'exercice, chaque souscription d'actions ayant donné lieu à un goodwill.

Jusqu'à fin 2021, un goodwill de KCHF 4'505 a été amorti. Le goodwill restant portait sur KCHF 2'729.

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	0	0
VALEUR D'ACQUISITION		
État au 1 ^{er} janvier	0	0
Reclassification au 1 ^{er} novembre 2022	9'202	0
Entrées	1'709	0
État au 31 décembre	10'911	0
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES		
État au 1 ^{er} janvier	0	0
Reclassification au 1 ^{er} novembre 2022	-5'627	0
Amortissement	-318	0
État au 31 décembre	-5'946	0
Valeur comptable nette au 31 décembre	4'965	0

4.4 Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur

Ils existent un contrat d'adhésion à trois fondations collectives dans lesquelles les collaboratrices et collaborateurs du groupe Pax sont assurés. Le groupe Pax ne prévoit pas de tirer profit des excédents de couverture à la date du bilan. C'est pourquoi seules les réserves de cotisations de l'employeur sont inscrites à l'actif.

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) en CHF 1'000	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat provenant de la RCE dans les dépenses de personnel	
	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	2022	31.12.2021	2022	2021
Institutions de prévoyance	8'401	0	8'401	0	8'401	0	0
Total	8'401	0	8'401	0	8'401	0	0

Aucun intérêt n'a été versé sur la réserve de cotisations de l'employeur pour l'année en cours. Aucune contribution n'a été financée non plus à partir de celle-ci.

Avantage économique et dépenses de prévoyance en CHF 1'000	Excédent de couverture/découvert	Avantage économique du groupe Pax		Changement par rapport à l'année précédente pour l'exercice	Cotisations limitées à la période pour l'exercice	Dépenses de prévoyance dans les dépenses de personnel	
	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021			2022	2021
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	-4'446	-4'446	-4'385
Total	0	0	0	0	-4'446	-4'446	-4'385

La prise en compte des actifs provenant de la réserve de cotisations d'employeur ainsi que l'évaluation d'éventuels excédents de découvert et de couverture ont été effectuées sur la base du reporting de la fondation collective au 31 décembre 2022.

4.5 Tableau des immobilisations corporelles

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
Valeur comptable nette au 1er janvier	287	121
VALEUR D'ACQUISITION		
État au 1 ^{er} janvier	631	391
Variation du périmètre de consolidation	382	0
Entrées	14	240
État au 31 décembre	1'027	631
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES		
État au 1 ^{er} janvier	-344	-270
Variation du périmètre de consolidation	-305	0
Amortissement	-91	-74
État au 31 décembre	-739	-344
Valeur comptable nette au 31 décembre	288	287

4.6 Parts des réassureurs aux réserves actuarielles

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	Changement par rapport à l'année précédente
Réserve mathématique	2'307	3'429	-32.7%
Reports de primes	4'805	487	886.4%
Provision pour sinistres à régler	6'835	423	1'517.2%
Total	13'947	4'339	221.5%

La présentation nette des provisions actuarielles, y compris les parts des réassureurs, figure au commentaire 4.

4.7 Créances

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	Changement par rapport à l'année précédente
Avoirs provenant des prestations d'assurance	27	115	-76.8%
Primes arriérées	16'826	7'203	133.6%
Créances auprès de fondations collectives	25	624	-96.0%
Créances vis-à-vis de la réassurance	3'260	26	12'648.5%
Autres créances	22'906	24'691	-7.2%
Total	43'044	32'659	31.8%

4.8 Actifs de régularisation

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	Changement par rapport à l'année précédente
Intérêts courus	25'597	28'186	-9.2%
Autres actifs transitoires	13'459	14'258	-5.6%
Total	39'056	42'444	-8.0%

Des intérêts courus sont régularisés sur des placements rémunérés ainsi que sur des prêts sur polices.

4.9 Provisions techniques pour le compte propre

Ce poste comprend des provisions actuarielles de l'assurance-vie de 6'513 millions de CHF (année précédente: 6'625 millions de CHF) et des provisions de l'assurance de choses de 44 millions de CHF.

4.9.1 Provisions techniques assurance-vie

Les provisions techniques brutes assurance-vie comprennent:

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	Changement par rapport à l'année précédente
Réserve mathématique	6'055'409	6'152'546	-1.6%
Reports de primes	51'379	52'959	-3.0%
Provisions pour prestation d'assurance	99'532	104'611	-4.9%
Provisions pour participations aux excédents créditées	21'578	23'034	-6.3%
Provisions pour la participation future aux excédents	95'594	75'777	26.2%
Excédents latents	189'347	215'733	-12.2%
Total	6'512'837	6'624'660	-1.7%

Par branches d'assurance, les provisions nettes de l'assurance-vie peuvent être présentées comme suit:

a) Réserve mathématique assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	2'553'509	-232	2'553'277	2'531'652	-445	2'531'207
Prévoyance professionnelle	3'495'721	-2'075	3'493'646	3'614'252	-2'984	3'611'268
Autres	6'179	0	6'179	6'642	0	6'642
Total	6'055'409	-2'307	6'053'102	6'152'546	-3'429	6'149'117

b) Reports de primes assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	51'343	-511	50'832	52'922	-486	52'436
Autres	36	-1	35	37	-1	36
Total	51'379	-512	50'867	52'959	-487	52'472

c) Provisions pour prestations d'assurance assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	56'282	0	56'282	56'796	-58	56'738
Prévoyance professionnelle	43'250	-226	43'024	47'815	-365	47'450
Total	99'532	-226	99'306	104'611	-423	104'188

d) Provisions pour égalisation assurance-vie

Ces provisions sont comprises dans la réserve mathématique de l'assurance-vie. Par rapport à l'année précédente, 10 millions de CHF ont été comptabilisés à la charge du compte de profits et pertes.

e) Provisions pour la participation future aux excédents assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	
A) PROVISIONS POUR LA PARTICIPATION FUTURE DES PRENEUSES ET PRENEURS D'ASSURANCE AUX EXCÉDENTS			Changement par rapport à l'année précédente
Solde des provisions en début d'année	69'845	67'928	2.8%
Prélèvement net pour la distribution aux preneuses et preneurs d'assurance	-19'739	-15'083	30.9%
Attribution à la charge du bénéfice annuel	35'000	17'000	105.9%
Total	85'106	69'845	21.8%
B) EXCÉDENTS À DISTRIBUER			
Excédents attribués aux fondations, mais que celles-ci n'ont pas encore distribués	10'488	5'932	76.8%
Total	95'594	75'777	26.2%

Les excédents à distribuer concernent la prévoyance professionnelle. Ils ont été crédités aux fondations collectives, mais celles-ci ne les ont pas encore distribués aux institutions de prévoyance affiliées.

f) Excédents latents assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	
			Changement par rapport à l'année précédente
État au 1 ^{er} janvier	215'733	170'750	26.3%
Changement	-26'386	44'983	-158.7%
État au 31 décembre	189'347	215'733	-12.2%

La régularisation des droits latents des preneuses et preneurs d'assurance dans la prévoyance professionnelle se base sur les dispositions de la legal quote, 90 pour cent sont chaque fois éliminés. C'est pourquoi 90 pour cent des plus-values et des moins-values résultant de la différence entre établissement du compte de profits et pertes consolidé et compte commercial sont également attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle. Ils proviennent essentiellement des immeubles de rapport, portefeuilles d'actions et autres placements.

Ces différences de valeur comptable ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

4.9.2 Provisions techniques assurance de choses

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	Changement par rapport à l'année précédente
Provision pour prestations d'assurance	20'914	0	n/a
Reports de primes	15'485	0	n/a
Provisions pour risques de pertes	7'549	0	n/a
État au 31 décembre	43'948	0	n/a

Concernant les provisions, des informations sur la sinistralité sur une période d'observation de dix ans doivent être publiées dans les affaires non-vie. Le tableau fournit des informations sur les provisions constituées chaque année et sur les sinistres payés pour chaque année.

En CHF 1'000	Fin d'année	1 an plus tard	2 ans plus tard	3 ans plus tard	4 ans plus tard	5 ans plus tard	6 ans plus tard	7 ans plus tard	8 ans plus tard	9 ans plus tard	Total
ANNÉE DE SURVENANCE DU SINISTRE											
2013	3'186	3'388	3'349	3'357	3'339	3'339	3'339	3'335	3'334	3'324	
2014	4'322	4'477	4'425	4'428	4'426	4'453	4'453	4'447	4'447		
2015	3'115	3'304	3'385	3'403	3'388	3'388	3'388	3'383			
2016	2'526	2'664	2'712	2'717	2'781	3'267	3'393				
2017	2'074	2'354	2'379	2'385	2'259	2'259					
2018	3'389	3'516	3'525	3'407	3'398						
2019	7'640	9'373	9'532	9'589							
2020	13'618	13'976	13'709								
2021	33'079	34'745									
2022	36'077										
Total estimé charges de sinistres	36'077	34'745	13'709	9'589	3'398	2'259	3'393	3'383	4'447	3'324	114'323
Total des dommages payés	-25'621	-31'287	-12'964	-7'599	-3'391	-2'259	-3'123	-3'383	-4'447	-3'324	-97'398
Total	10'456	3'458	745	1'989	7	0	270	0	0	0	16'925
Provisions années passées											10
Provisions IBNR/ULAE											3'979
Provisions pour prestations d'assurance											20'914

4.10 Provisions non techniques (financières)

En CHF 1'000	Autres réserves	Impôts latents	Total
2022			
État au 1^{er} janvier	4'430	68'727	73'157
Modification du périmètre de consolidation	204	0	204
Utilisation	-231	0	-231
Changement avec effet sur le résultat	29	2'270	2'299
Modification de la réserve de réévaluation	0	-3'630	-3'630
État au 31 décembre	4'432	67'367	71'799
2021			
État au 1^{er} janvier	4'694	60'533	65'227
Utilisation	-170	0	-170
Changement avec effet sur le résultat	-94	1'891	1'797
Modification de la réserve de réévaluation	0	6'303	6'303
État au 31 décembre	4'430	68'727	73'157

4.11 Autres engagements

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	Changement par rapport à l'année précédente
Dépôts en espèces des réassureurs	2'821	3'350	-15.8%
Réassurance	1'560	1'460	6.9%
Primes payées d'avance	23'638	19'734	19.8%
Engagements envers des fondations collectives	42'195	22'138	90.6%
Prestations d'assurance non encore versées	6'557	2'598	152.4%
Dépôts de primes	39'921	42'828	-6.8%
Agents et intermédiaires	7'987	7'713	3.6%
Autres engagements d'assurances	2'208	0	100.0%
Autres engagements	22'986	25'699	-10.6%
Total	149'872	125'520	19.4%

5 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Restrictions de la propriété sur actifs

Dans le domaine de l'assurance-vie, il existe les réserves de propriété suivantes:

a) Liquidités

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
Moyens mis à disposition pour opérations de change à terme	28'801	8'845
Engagement découlant de futures	27'187	6'669

Les liquidités qui précèdent sont mises à disposition pour garantir des passifs découlant d'opérations à terme sur devises liés à la date de clôture.

b) Placements de capitaux

Outre celle mentionnée ci-dessus, il n'existe aucune restriction de disposition pour les placements de capitaux en plus des contraintes relevant du droit de surveillance.

Il existe également la restriction suivante de propriété des placements en dehors du secteur de l'assurance-vie:

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
Titres grevés	550	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	500	500

5.2 Baux à long terme non inscrit au bilan

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
Engagements sur loyer	1'125	0

5.3 Engagements conditionnels

Dans le cadre de la création de la Pax, Fondation collective Balance, le Pax Holding s'est engagé à financer des cotisations qui pourraient être mises à contribution en cas de découvert dans la partie semi-autonome. Cet engagement est valable jusqu'à fin 2024 et est limité d'un point de vue financier.

5.4 Actifs dans le prêt de titres (securities lending)

Dans le cadre d'un contrat de prêt de valeurs mobilières, certains compartiments en titres à revenu fixe ont été prêtés contre commission.

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
Le volume au jour déterminant du bilan porte sur:	385'127	240'005

5.5 Engagements d'investissement en capital-investissement

Dans le cadre de l'activité de placement en cours dans les opérations d'assurance, le groupe Pax s'engage à acquérir à l'avenir des titres à un prix défini par avance. Si une partie adverse ne satisfait pas à ses obligations, les coûts de remplacement sont alors supérieurs ou inférieurs, et des charges d'intérêt supplémentaires peuvent apparaître. Qui plus est, les titres faisant l'objet des conventions peuvent être soumis à des fluctuations. Au total, les engagements pris découlant d'investissement commitments portent sur:

	31.12.2022	31.12.2021
En CHF 1'000		
Engagements découlant d'investissement commitments	10'931	18'615
En EUR 1'000		
Engagements découlant d'investissement commitments	1'705	1'705
En USD 1'000		
Engagements découlant d'investissement commitments	2'595	5'232

5.6 Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de révision (KPMG pour Pax, EY pour Simpego) pour l'activité de révision pour la période sous revue se montaient à CHF 666'984, TVA comprise (année précédente: CHF 504'704, TVA comprise). L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte de la consolidation intégrale de la Simpego Assurances. CHF 57'081 (TVA comprise) ont été facturés (année précédente: aucun) pour des prestations de services proches de la révision, aucune prestation supplémentaire n'a été fournie.

5.7 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement déterminant pour les comptes annuels présents, qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des présents comptes consolidés par le conseil d'administration le 21 mars 2023.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2022 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Pax Holding (société coopérative), comprenant le compte de résultat consolidé pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022, le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le tableau des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 61 à 93) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
Rapport de l'organe de révision sur l'audit des
comptes consolidés à l'Assemblée
générale des délégués

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan consolidé sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
Rapport de l'organe de révision sur l'audit des
comptes consolidés à l'Assemblée
générale des délégués

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
Rapport de l'organe de révision sur l'audit des
comptes consolidés à l'Assemblée
générale des délégués

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG AG

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sabina Nitescu
Expert-réviseur agréée

Zurich, le 21 mars 2023

PAX HOLDING

COMPTES ANNUELS 2022

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	2022	2021
Produit de participation	11'000	6'000
Revenu des intérêts des prêts	100	124
Produit des titres	898	891
Revenu des intérêts	-11	-13
Bénéfices de change sur les placements de capitaux	7	4
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux	1'644	4'369
Produits des placements de capitaux	13'638	11'375
Amortissements des placements de capitaux	-19'121	-4'913
Amortissement net des placements de capitaux	-19'121	-4'913
Frais externes de gestion	-6	-16
Pertes de changes sur les placements de capitaux	-127	-47
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux	-1'000	0
Dépenses pour les placements de capitaux	-1'133	-63
Autres produits financiers	-6	-14
Produit financier	-6'623	6'385
Frais d'organes et de gestion	-2'591	-4'576
Autres dépenses financières	-7	0
Perte annuelle/bénéfice annuel avant impôts	-9'221	1'810
Impôts	-85	-95
Perte annuelle/bénéfice annuel	-9'306	1'715

BILAN DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	31.12.2022	31.12.2021
ACTIFS		
Liquidités	10'106	6'917
Créances vis-à-vis de sociétés associées	0	1
Autres créances à court terme	269	265
Actifs de régularisation	133	22
Actifs circulants	10'508	7'205
Titres	20'823	27'128
Prêts de rang postérieur vis-à-vis de la Pax Assurance	40'000	40'000
Placements financiers	60'823	67'128
Participations	115'070	115'900
Actifs immobilisés	175'893	183'028
Total actifs	186'401	190'233
PASSIFS		
Engagements envers participations	15'298	10'135
Autres engagements à court terme	149	57
Passifs de régularisation	1'132	913
Capital étranger à court terme	16'579	11'105
Provisions	500	500
Capital étranger à long terme	500	500
Capital d'emprunt	17'079	11'605
Réserve légale	150'000	150'000
Bénéfice inscrit au bilan		
Report de l'année précédente	28'628	26'913
Perte annuelle/bénéfice annuel	-9'306	1'715
Bénéfice inscrit au bilan	19'322	28'628
Capital propre	169'322	178'628
Total passifs	186'401	190'233

ANNEXE

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse (articles 957–963b CO). Les participations sont soumises à un test annuel de dépréciation «impairment».

Tableau de financement

Le Pax Holding établit des comptes consolidés selon le standard reconnu (Swiss GAAP RPC). C'est pourquoi il peut être renoncé dans les présents comptes annuels à l'établissement d'un tableau de financement.

Participations

LES PARTICIPATIONS DIRECTES DU HOLDING SE COMPOSENT COMME SUIT:	Quote-part de participation 31.12.2022	Capital-actions 31.12.2022 En CHF 1'000	Quote-part de participation 31.12.2021	Libéré à
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.00%	120'000	100.00%	100.0%
Creadi AG, Bâle	100.00%	4'000	100.00%	100.0%
Pax Asset Management SA, Bâle	100.00%	1'500	100.00%	100.0%
Simpego Assurances SA, Zurich	60.25%	47'490	49.15%	100.0%

Le capital-actions de la Simpego Assurances SA, Zurich, a été augmenté pour atteindre 47.5 millions de CHF, le Pax Holding (société coopérative) y ayant participé a ainsi augmenté sa part à 60.25 pour cent.

Prêts de rang postérieur

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	40'000	40'000
	40'000	40'000

Le prêt de rang postérieur à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle, a été accordé pour une durée indéterminée.

Engagements envers des participations

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	13'953	8'714
Creadi AG, Bâle	1'332	1'403
Pax Asset Management SA, Bâle	13	19
	15'298	10'134

Il s'agit d'engagements à court terme y compris la prise en charge du déficit de la Creadi AG d'un montant de KCHF 1'332 (année précédente: KCHF 1'403).

Actifs soumis à une réserve de propriété

Titres gagés pour garantir les propres engagements

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
Titres grevés	550	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	500	500

Engagements conditionnels

Dans le cadre de la création de la Pax, Fondation collective Balance, le Pax Holding s'est engagé à financer des cotisations qui pourraient être mises à contribution en cas de découvert dans la partie semi-autonome. Cet engagement est valable jusqu'à fin 2024 et est limité d'un point de vue financier.

Dans le cadre de l'imposition TVA du groupe d'imposition TVA Pax, le Pax Holding est solidairement responsable.

Nombre de postes à temps plein

Le Pax Holding n'a aucune personne salariée.

Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement déterminant pour les présents comptes annuels, et qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 21 mars 2023.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT À L'UTILISATION DU BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN

En CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021
Report de l'année précédente	28'628	26'913
Perte annuelle/bénéfice annuel	-9'306	1'715
Bénéfice inscrit au bilan à la disposition de l'assemblée des délégués	19'322	28'628
Le conseil d'administration propose l'utilisation suivante:		
Report sur le nouvel exercice	19'322	28'628

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2022 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Pax Holding (société coopérative) (la société), comprenant le compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, le bilan au 31 décembre 2022 et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 99 à 103) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
 Rapport de l'organe de révision sur l'audit des
 comptes annuels à l'Assemblée
 générale des délégués

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence



Pax Holding (société coopérative), Bâle
 Rapport de l'organe de révision sur l'audit des
 comptes annuels à l'Assemblée
 générale des délégués

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Oliver Windhör
 Expert-réviseur agréé
 Réviseur responsable

Sabina Nitescu
 Expert-réviseur agréée

Zurich, le 21 mars 2023

OURS

Éditeur

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Texte

Pax

Concept et design

Multiplikator AG

Photos

Adobe Stock (p. 18),

Archives photos Pax (p. 20, 21, 23, 25, 28),

Julian Salinas (p. 44-47; 49-51)

© Copyright 2023 by Pax Holding

(société coopérative)

Reproduction intégrale ou partielle
uniquement avec l'autorisation écrite
du Pax Holding (société coopérative)

En ligne:
pax.ch/rapport-de-gestion

Pax
Aeschenplatz 13
CH-4002 Bâle

Tél. +41 61 277 66 66
Fax +41 61 277 64 56
info@pax.ch
www.pax.ch